

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION
PROGRAMME DE TROISIEME CYCLE INTER UNIVERSITAIRE
EN ECONOMIE



MEMOIRE DE DIPLOME D'ETUDES APPROFONDIES

(D.E.A)

spécialité : économie industrielle. option : Economie publique

**THEME : LA POLITIQUE DE CONVERGENCE DES ECONOMIES DANS
L'U.E.M.O.A :**

Soutenu par Samba DATHE

Sous la direction du Professeur Moustapha KASSE

Membres du JURY.

1.Président : Monsieur Moustapha KASSE, Professeur

REMERCIEMENTS

Je remercie dieu de m'avoir donné la santé et le courage de terminer ce travail.

Je remercie également mon encadreur Monsieur Moustapha Kasse, doyen de la FASEG, pour ses conseils et sa disponibilité sans faille.

Mes remerciements vont ensuite à Monsieur Karamoko Kané, directeur du PTCI

A tous les enseignants qui de près ou de loin ont participé à ma formation.

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE.....	2
CHAPITRE 1 : LE CADRE D'ANALYSE DES ECONOMIES DE L'UEMOA ET INTERET POUR LA CONVERGENCE.....	5
SECTION 1 : Description et caractéristique de l'union :.....	6
I-Le potentiel économique de l'union et intérêt pour la convergence.....	6
A-Le potentiel économique des états membres de L'UEMOA.....	6
B-Intérêt de la convergence.....	11
II-Objectifs et fonctionnement de l'UEMOA.....	12
A-Les objectifs de l'intégration économique	12
B-Fonctionnement de L'UEMOA.....	16
SECTION 2 : L'élaboration de la convergence.....	20
I-La convergence des politiques budgétaires et d'endettement.....	20
A-Le conseil de convergence.....	21
B-Les indicateurs budgétaires.....	21
C-La convergence des politiques budgétaires et d'endettement.....	21
II-La surveillance multilatérale des politiques économiques.....	23
CHAPITRE 2 : LA CONVERGENCE DANS L'ANALYSE ECONOMIQUE.....	26
SECTION 1. Théorie sur la convergence économique.....	26
I-Le modèle néoclassique et la convergence.....	26
II-L'approche par la théorie des anticipations rationnelles.....	27
III-La convergence à partir de la croissance endogène.....	29
A-La théorie de la convergence absolue et de la convergence conditionnelle.....	29
B-L'analyse de la convergence β.....	30
IV-L'analyse théorique des critères de convergence.....	30

A-Critères des taux d'inflation et politiques économiques communes.....	31
.B-Les autres critères macroéconomiques.....	31
 SECTION 2. Quelques travaux sur la convergence en terme réel.....	32
I-Les enjeux de la convergence macroéconomique.....	33
II-Les applications de la convergence β.....	36
III-Les autres applications.....	37
 CHAPITRE 3 : ETUDE DE LA CONVERGENCE DES POLITIQUES ECONOMIQUES DANS L'UEMOA.....	39
 SECTION 1. L'analyse de la convergence macroéconomique.....	39
I-Les critères de convergence et leur interprétation.....	40
II-La convergence des variables nominales et réelles.....	46
 SECTION 2. Analyse empirique de la convergence en terme réel des économies de l'UEMOA.....	55
I-Méthodologie.....	55
A-Le modèle de solow.....	55
B-La convergence β	57
II-Les résultats de la méthode de convergence-β	58
 SECTION 3. Commentaire des résultats et les recommandations de politiques économiques.....	59
I-Commentaire des résultats.....	60
II-Les recommandations de politiques économiques	62
A-La politique d'exportation.....	62
B-La politique de croissance.....	63
C-La politique de coopération internationale.....	64
D-Les politiques de développement.....	65
E-La politique de convergence.....	67
CONCLUSION GENERALE.....	69

INTRODUCTION GENERALE

Avec la fin de la guerre froide, un nouveau paysage international et de nouveaux rapports voient le jour, et des pressions en sens inverses s'exercent de toutes parts, les unes visent en un regroupement des nations en vastes espaces économiques, les autres provoquent au contraire le démembrement de grands ensembles. L'Afrique elle ne représente plus l'enjeu qu'elle constituait entre les deux anciens blocs ; elle se trouve en face d'elle même, en pleine mutations politiques et tirillée par des forces explosives. Il semble donc tout à fait opportun de débattre à la lumière de la longue expériences de coopération monétaire vécue dans l'union des perspectives et des conditions d'une intégration plus poussée au sein de la région et des possibilités de renforcer voire d'élargir une zone de stabilité dans un continent aux prises avec un environnement pour le moins tumultueux.

Il est important que les mouvements vers l'intégration se déroulent dans un cadre propice au développement de l'activité du secteur privé et à l'ouverture des échanges vers l'extérieur.

Ainsi, le Bénin, le Burkina, la côte d'ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal, et le Togo avaient mis en place l'U.M.O.A dont l'un des objectifs fondamentaux était la convergence économique.

Après plus de trente années d'existences, l'union soulève le débat sur la convergence du fait que les gains étaient insuffisants marqués par la faiblesse de l'épargne intérieure, de l'investissement, des échanges entre les pays de la zone d'une part, et d'autre part par des écarts importants dans les niveaux de développement.

Dans ce contexte particulièrement difficile, marqué également par une globalisation croissante de l'économie mondiale et une multiplication des blocs régionaux que les états de l'UMOA ont décidé de consolider et d'accélérer l'intégration économique par la création de l'union économique et monétaire ouest Africaine (UEMOA).

L'un des objectifs de ce processus d'intégration économique est la convergence des économies des pays membres. Cette convergence comprend deux aspects différents : la convergence des variables nominales et réelles et la convergence réelle ou rattrapage qui concerne la réduction des écarts de développement au sein de l'union.

Son objectif final est la mise en place d'une zone de libre échange économique et la coordination des politiques économiques. Le traité de l'UEMOA a défini plusieurs critères de convergences essentiellement budgétaires, auxquels s'ajoute le critère de taux d'inflation.

L'ensemble de ces critères constitue un indicateur de bonne gestion économique et aussi un engagement des états membres à maintenir une politique favorable à la croissance durable.

La capacité des unions régionales à assurer la politique de convergence économique intéresse fortement la théorie économique. La tendance des pays pauvres à rattraper les pays riches a déjà fait l'objet d'étude avec le modèle de Solow.

L'expérience européenne a donné un nouvel éclairage au processus d'intégration régionale avec le thème de la convergence.

Les nouvelles recherches s'inspirent de la théorie des zones monétaire optimale initiée par Mundell qui s'efforce de répondre à la question de savoir à partir de quels critères peut on considérer que des espaces monétaires nationaux ont intérêt à se rassembler et à former une zone monétaire marquée par l'existence soit d'une monnaie unique soit d'une structure de parité fixe.

D'autres auteurs avancent le critère de convergence des performances en matière d'objectif de stabilité interne qui exige un choix consensuel des politiques économiques. Ces nouvelles approches sont à l'origine des procédures d'harmonisation conduisant à une multiplication des critères de convergence au sein des unions régionales.

L'objectif de notre recherche est de savoir si les politiques économiques mises en œuvre au sein de l'UEMOA ont permis une convergence des économies

des pays membres aussi bien en ce qui concerne la convergence macro économique que la convergence réelle ? Pour cela nous analyserons la politique de convergence à la fois du point de vue théorique et empirique. Les résultats obtenus nous permettront de définir les instruments de politique pour obtenir une convergence plus rapide des économies de l'union. Notre analyse nous permettra également d'identifier s'il existe une ressemblance des économies de l'UEMOA.

Notre attachement à ce thème de recherche se situe à plusieurs niveaux.

D'abord parce que la politique de convergence menée au sein de l'UEMOA a une influence sur les effets des politiques macro-économiques nationales, ensuite du moment que l'union a suivi le chemin inverse de l'intégration économique c'est à dire l'union monétaire avant l'union économique il se pose la question de la compatibilité entre l'UEMOA et le phénomène de rattrapages des états, et enfin parce que peu de travaux se sont intéressés au cas de l'UEMOA en ce qui concerne le problème de convergence des économies.

Notre plan de travail se compose de trois chapitres. Le premier consistera à établir un cadre d'analyse des économies de l'UEMOA, chapitre dans lequel on examinera le potentiel économique de l'union, ses objectifs, son fonctionnement, et surtout comment la convergence y est organisée. Le second chapitre examinera les grands travaux sur la convergence des économies. Le troisième chapitre portera sur l'analyse empirique de la convergence des états de l'UEMOA, le commentaire des résultats et les recommandations de politiques économiques.

CHAPITRE I : LE CADRE D'ANALYSE DES ECONOMIES DE L'U.E.M.O.A ET INTERET POUR LA CONVERGENCE

En demandant au gouverneur de la BCEAO de leur soumettre un nouveau schéma d'intégration économique, les chefs d'états étaient guidés par la préoccupation majeure de relancer le processus d'intégration en Afrique de l'ouest en partant du socle que constituait l'UMOA

Cette préoccupation revêtait un double aspect. Il s'agissait d'une part de consolider l'UMOA, et d'autre part de contribuer à l'accélération du processus d'intégration régionale qui, au fil du temps a perdu de son impulsion après son lancement dans les années 1970.

La nécessité d'une consolidation de l'UMOA s'est faite sentir de manière particulièrement aiguë avec l'aggravation de la crise économique et financière à laquelle les Etats membres ont été confronté au cours des années 1980. Il s'est en effet avéré que la seule politique monétaire commune était devenue insuffisante pour faire face aux défis de l'heure et qu'elle devrait être soutenue par une meilleure coordination des politiques économiques nationales, singulièrement des politiques budgétaires.

En effet, alors que la gestion de la monnaie commune est assurée de manière concertée au sein des instances de l'union monétaire, les autres volets de la politique macro-économique singulièrement de la politique budgétaire ont jusqu'ici fait l'objet de la part des Etats d'une gestion autonome.

Cette situation s'est traduite par des distorsions croissantes entre les différents volets de la politique économique, une instabilité du cadre macro-économique et une moindre efficacité de la politique monétaire.

Par ailleurs les profondes mutations de l'environnement économique international caractérisé d'une part, par une globalisation croissante des marchés ajoutée à une exacerbation sans précédent de la concurrence, et d'autre part par l'accélération de la tendance à la multiplication des blocs régionaux rendait urgente la relance effective de l'intégration de nos économies. La récente modification de la parité

de la monnaie commune rend encore plus impérieuse cette exigence au regard de la nécessité de consolider les gains de compétitivité liés à cette décision et de permettre les Etats de l'union de renouer avec la croissance.

Il s'agit d'organiser à brève échéance autour de la monnaie commune une convergence accrue des politiques macro-économiques nationales, un décloisonnement effectif des marchés nationaux et leur fusion au sein d'un marché unifié d'une taille compatible avec les exigences de rentabilité des investissements requis pour la relance de la croissance économique dans les Etats membres. Il importait en outre, d'instaurer les conditions de nature à optimiser l'exploitation des potentialités économiques des Etats membres en accroissant les opportunités d'échanges intra-régionaux.

C'est à cette triple préoccupation que répond l'institution de l'union économique et monétaire Ouest Africaine (UEMOA) sur le socle de l'UMOA.

Section I Description et caractéristiques de l'union.

I-Le potentiel économique de l'union et intérêt de la convergence

A-Le potentiel économique des états membres de l'UEMOA

Les opportunités ouvertes aux investisseurs potentiels dans les pays de l'UEMOA tiennent d'abord à l'existence, dans la région d'importantes potentialités tant dans le domaine agro pastoral et de la pêche qu'au niveau des secteurs minier et manufacturier

D'une façon générale l'activité agricole représente en moyenne trente cinq pour cent du produit intérieur brut des pays de l'union et constitue la principale source de revenu de près de quatre vingt pour cent de la population.

Le potentiel de terres arables est estimé à près de vingt millions d'hectares dont vingt cinq pour cent seulement sont exploités.

Les perspectives d'aménagement hydro agricoles, en rapport avec la réalisation de barrages hydraulique dans les Etats, devrait permettre d'accroître les disponibilités en terres de cultures et de réduire les effets des aléas climatiques sur la production

agricole, en particulier dans la zone du sahel. Ainsi la réalisation des barrages sur le fleuve Sénégal permet de récupérer un potentiel 375000 hectares de terres irrigables. A partir du fleuve Niger, il est possible d'irriguer 200000 hectares.

Les principales cultures céréalières sont le mil, sorgho, le maïs et le riz paddy. A ces produits s'ajoutent l'igname le manioc et la banane.

L'évolution du bilan alimentaire de l'UEMOA quoique relativement contrastée selon les années et selon les Etats laisse apparaître au cours des dernières campagnes d'importants excédents. Certes les besoins en importations de produits alimentaires demeurent. Il concerne pour une grande part, le riz destiné à la consommation des grands centres urbains.

Le potentiel agricole de la région a permis le développement d'une agriculture d'exportation compétitive. Les principaux produits exportés sont : le cacao, le café, l'arachide et le coton.

Durant les deux dernières décennies, l'expansion de la production de café et de cacao principalement en côte d'ivoire a placé l'union respectivement au premier et au quatrième rang des producteurs mondiaux de ces spéculations.

Pour le cacao, elle assure près du tiers de la production mondiale. La côte d'ivoire mène actuellement une politique de promotion de la qualité pour renforcer la compétitivité de ses productions.

La culture du coton est pratiquée presque dans tous les pays de L'UEMOA. Pour la campagne 1996-1997 la production atteint pour l'union globalement plus d'un million de tonnes pour une production mondiale de 16,6 millions de tonnes. Les fibres produites dans l'union sont en général réputées pour leur qualité.

Outre ces spéculations on peut signaler le palmier à huile dont la production a atteint 1,4 millions de tonnes, la banane, l'ananas et la karité.

Enfin dans le cadre des politiques de diversification, l'accent est mis sur le développement de la culture de l'hévéa, des fruits et des légumes des anacardes.

Aux côtés de l'agriculture sèche et irriguée, l'élevage, la pêche et la sylviculture constituent des ressources essentielles de la région.

Les zones de savane (Burkina, Mali, Niger, Sénégal) sont par excellence des milieux propices aux activités pastorales. Le caractère relativement informel et traditionnel de celles-ci limite leur saisie statistique.

Cependant sur les marchés côtiers notamment, les viandes sahéniennes sont devenues compétitives face aux viandes importées (Argentine, Union européenne). Un potentiel important d'exportation de cuivre et peaux, actuellement sous-valorisé existe au Burkina, Mali, Niger.

Aux termes d'importantes mesures de restructuration, la pêche industrielle est devenue un atout important pour certaines économies de l'union, en particulier pour le Sénégal dont les côtes sont parmi les plus poissonneuses du monde. Le renouvellement de la flotte industrielle et la modernisation de la pêche artisanale devraient permettre d'améliorer les performances du secteur, qui a connu au cours de l'année écoulée une reprise spectaculaire, à la faveur de la compétitivité retrouvée depuis le changement de la parité du franc CFA.

La sylviculture est particulièrement développée en Côte d'Ivoire où elle a constituée dans les années antérieures une activité clé de l'économie. Les exportations se chiffrent aujourd'hui à environ 900000 mètres cubes de bois par an. Au cours de ces dernières années, la forte dégradation du couvert végétal a conduit les autorités à mettre en œuvre une politique visant à une exploitation plus rationnelle du capital forestier et la transformation sur place des produits de la forêt.

Le secteur minier porte aujourd'hui des espoirs importants avec principalement l'or, le phosphate et divers autres minerais.

La production aurifère de l'union, par le secteur formel s'est élevée en 1994 à 10,6 tonnes. Elle est appelée à un développement important . Depuis quelques temps, la région fait l'objet d'un intérêt croissant de la part des grandes compagnies internationales, qui y mènent un travail de prospection soutenu . Les réserves prouvées estimées à 360 tonnes, sont situées au Mali (287 tonnes) au Burkina, en Côte d'Ivoire, au Niger et au Sénégal.

La production de phosphate présente des perspectives intéressantes. Les réserves de l'union s'élèvent à plus de 1,7 millions de tonnes et les principaux pays producteurs sont aujourd'hui le Sénégal et le Togo.

Par ailleurs l'union exploite de l'uranium pour lequel le Niger est le cinquième producteur mondial, du manganèse et du marbre. D'importantes découvertes concernent notamment le fer au Bénin, au Mali, au Sénégal, au Togo et en côte d'ivoire, le diamant en côte d'ivoire et au Mali, le chromate au Bénin et au Togo, la bauxite au Mali, le nickel au Burkina en côte d'ivoire, le zinc au Burkina et au Mali, le cuivre au Mali et au Niger, le plomb au Niger, le titane au Sénégal.

La pleine exploitation des réserves connues de gaz du Bénin, de la côte d'ivoire, du Sénégal évaluées à 30 milliards de mètres cubes, et des ressources hydroélectriques avec les barrages devraient permettre d'accroître l'offre d'énergie électrique et de réduire notablement son coût de revient. Elle renforcera la compétitivité de nos filières de production.

S'agissant du pétrole, les réserves actuellement prouvées s'élèvent à 98 millions de barils au Bénin et à plus de 153 millions de barils en côte d'ivoire.

Au Sénégal les perspectives ont mis à jour un gisement off-shore au large de la Casamance dont les réserves sont à un million de tonnes d'huiles légères et cent millions de tonnes d'huiles lourdes.

Les efforts soutenus de réhabilitation et d'extension des infrastructures contribueront fortement à une exploitation judicieuse de ces potentialités. La région dispose de 130350 kilomètres de routes, dont 43000 d'envergure nationale ou internationale, et d'environ 4000 kilomètres de voies ferrées.

Les divers réseaux de télécommunication ont récemment fait l'objet d'importants investissements assurant à leurs utilisateurs des liaisons internes et externes convenables.

Dans la plupart des Etats, des programmes d'ajustement sectoriels envisagent une déréglementation permettant l'intervention d'opérateurs privés dans l'exploitation

des réseaux d'électricité, de distribution d'eau, de transport et de télécommunication.

L'UEMOA dispose d'un potentiel important, au regard du capital humain, de plus en plus reconnu comme l'un des facteurs essentiels du développement économique.

La population de l'UEMOA est jeune et la main d'œuvre abondante. Malgré les aléas de la conjoncture, les jeunes générations sont mieux formées que les précédents et en conséquence mieux préparées à relever les défis du développement.

En ce qui concerne l'organisation des relations financières des pays membres de l'UEMOA avec l'étranger, elles sont régies par des textes législatifs et réglementaires uniformes qui consacrent la liberté des relations financières avec l'étranger, en ce qui concerne les transactions courantes. Les opérations en capital sont, en général libres à l'entrée sous réserve de se conformer aux dispositions de la réglementation des investissements. Par contre, les sorties de capitaux sont assujetties à un contrôle, mais le rapatriement du produit de la liquidation des investissements non soumis à autorisation est libre. Dans la pratique les relations avec l'extérieur sont gérées de façon souple et libérale. En vertu de la convertibilité du franc CFA qui est la monnaie commune, tous les transferts courants avec l'extérieur sont libres, en particulier, ceux du revenu du travail et du capital.

Tous ces développements montrent que les pays de l'UEMOA disposent d'un important potentiel pour une croissance soutenue et un développement durable. Afin d'en assurer la valorisation effective, les Etats de l'union ont engagé de profondes restructurations de leurs économies et cherchent à les appuyer par une coordination accrue de leurs politiques en rapport avec les objectifs fixés au sein de l'union.

B-Intérêt pour la convergence :

Si les données disponibles prouvent amplement la divergence des revenus d'aujourd'hui et d'hier, et font craindre qu'elle se poursuive demain, pourquoi la convergence mobilise-t-elle tant d'attention ?

Même si un grand nombre de pays pauvres prennent du retard, certains ont eu de bons résultats en terme de réduction d'écart de revenu avec les pays riches.

La convergence est aussi importante pour l'étude des modèles de croissance qui connaît une nouvelle approche. Bons nombres d'analystes soutiennent que l'existence ou non d'une convergence est une hypothèse empirique essentielle pour distinguer la nouvelle génération de modèle de croissance endogène qui prédisent des écarts de croissance à l'état d'équilibre des modèles néoclassiques de Solow et Swan.

La convergence conditionnelle a aussi un sens économétrique très précis :

« Conditionner » signifie isoler des écarts entre les taux de croissance effectifs des pays, l'effet de certaines variables précises telles que l'investissement en capital physique et humain. Ainsi les taux de croissance sont plus élevés dans les pays riches, mais les taux de croissance conditionnés par des variables telles que le niveau de scolarisation, le taux d'investissement initial sont plus faibles.

D'autres raisons expliquent que l'on prête attention à la convergence dans les pays les plus riches. D'une part puisque les métaphores hippiques règnent aujourd'hui sur l'analyse économique de la concurrence. Certains pays riches sont parvenus à réduire leur retard sur les états unis mais cela n'influe en rien sur les perspectives des pays pauvres. Ensuite on accorde presque partout plus d'attention aux emplois perdus chez soi à cause des importations qu'aux emplois à l'exportation perdus par manque de dynamisme dans ce secteur, ou même des emplois créés grâce aux exportations.

Quelque soit son importance sur le plan théorique, ce débat sur la convergence se ramène en définitive à la question suivante : La divergence absolue des revenus observée est-elle due à des variables fondamentales non divergentes (endogène)

qui entretiennent en permanence des écarts de croissance ou à une convergence conditionnelle (exogène) vers des niveaux de revenus divergents.

II-Objectifs et Fonctionnement de l'UEMOA :

A-Objectifs de l'intégration économique :

L'intégration économique des Etats de l'Afrique de l'ouest constitue la seule alternative pour ces pays de sortir du sous-développement. C'est en ce sens que le traité de l'UEMOA a été signé le dix janvier mille neuf cent quatre vingt quatorze à Dakar au Sénégal dans le prolongement de l'union monétaire ouest Africain.

Les Etats membres de l'union ont estimé que l'appartenance à une monnaie commune exigeait la mise en œuvre de politiques économique gérées collectivement. La création d'un espace économique unifié devrait permettre d'assurer une croissance durable fondée sur le développement des échanges intra-régionaux, de renforcer la cohérence des politiques d'investissement nationales et d'utiliser les complémentarités entre les pays membres.

La réalisation de l'UEMOA s'inscrit également dans les projets de relance à plus grande échelle de l'intégration en Afrique.

1-Les principes généraux de l'UEMOA :

Les principes instituant l'UEMOA se basent sur des principes à la fois institutionnels et financiers devant servir de cadre à la mise en d'une union économique opérationnelle.

a-Les principes institutionnels :

Le traité de l'UEMOA consacre le principe d'un transfert explicite de souveraineté par les Etats membres au profit d'institution commune dans les domaines où l'action communautaire est plus efficace que des actions nationales isolées. Ce principe est assuré par la conférence des chefs d'Etats et de gouvernement et le conseil des ministres. Le rôle de ce dernier est d'assurer en permanence la compatibilité des décisions en matière d'intégration économique

avec les contraintes de politique monétaire, mais à chaque fois que le conseil aura à statuer sur des questions de souveraineté ce dernier sera élargi aux ministres des affaires étrangères.

b-Les principes financiers :

Dans un contexte de contraintes financières et de mauvaise gestion budgétaire antérieure, le traité a érigé deux principes.

-Principe de la modestie financière

-Principe de l'autonomie financière

Le premier principe veille à la maîtrise des charges de fonctionnement et le second au financement de l'union. Le financement est assuré dans un premier temps par les ressources autonomes de la BCEAO et de la BOAD par rapport aux budgets nationaux et au delà de cette période ces ressources doivent provenir d'une fraction du tarif extérieur commun (TEC) et des taxes indirectes perçues dans l'union (article 54).

2-L'assainissement du cadre macro-économique et réglementaire :

Ce facteur est conçu pour éliminer les distorsions préjudiciables à la compétitivité d'ensemble des appareils productifs.

Cet assainissement nécessite d'une part, l'organisation de la convergence des politiques budgétaires tout en assurant la cohérence avec la politique monétaire, et d'autre part la rationalisation et l'harmonisation des législations régissant l'activité économique.

Le premier point se traduit par la surveillance multilatérale des politiques macro-économiques nationales et le second définit un cadre d'harmonisation du droit des affaires. L'harmonisation du droit des affaires vise à adapter le cadre réglementaire aux mutations socio-économique tout en introduisant une simplification et une transparence dans les procédures. L'objectif d'une telle

mesure est de consolider au plan économique l'Etat de droit dans les pays membres et la restauration de la confiance des investisseurs en leur offrant la sécurité juridique et judiciaire nécessaire pour leurs initiatives productives.

Cette harmonisation est mise en œuvre en tenant compte des autres programmes d'harmonisation tels que L'OHADA auxquelles participent les Etats de l'UEMOA mais aussi est conforté au niveau fiscal. A ce niveau l'harmonisation des fiscalités intérieures vise dans une première étape la rationalisation de la fiscalité indirecte par la généralisation de la taxe à la valeur ajoutée (TVA), le réexamen dans une perspective sous régionale de la fiscalité pétrolière et l'élargissement de l'assiette fiscale par la fiscalisation du secteur informel.

Dans une seconde phase, l'harmonisation de la fiscalité directe accordera une priorité à l'épargne, aux valeurs mobilières et aux instruments financiers.

3-L'unification des espaces économiques nationaux :

Un tel objectif vise à rendre la zone plus attractive tant en terme de marchés que du point de vue des opportunités de rentabilité des investissements. Cette unification comporte deux volets : l'institution d'une union douanière et la mise en place d'un marché financier régional.

-L'union douanière est articulée autour de l'institution d'une préférence communautaire et la mise en place vis à vis des pays tiers d'un tarif extérieur commun et la prise en compte de la nécessité d'assurer à certains secteurs une protection adéquate et temporaire.

-La mise en place d'un marché financier régional de l'UEMOA a pour objectif la diversification des sources de financement de l'activité économique.

Sa justification se situe à plusieurs niveaux

:

-Un marché financier régional a toujours constitué une préoccupation pour les pays membres de l'UEMOA. C'est pourquoi dès 1973 le traité constituant l'UMOA prévoyait dans son article 23 l'organisation d'un tel marché. Cet

objectif a été amorcé en 1989 dans le cadre de la réforme de politique de monnaie et de crédit.

-Le développement d'un marché financier dans l'UMOA est considéré comme un facteur de renforcement du secteur financier dans les Etats membres après l'assainissement du secteur bancaire et celui des assurances et de la prévoyance sociale.

Dans un contexte de contraintes financières l'organisation d'un marché financier régional permet une allocation efficiente des ressources dans la perspective de l'intégration économique.

Du point de vue économique, la diversification des systèmes financiers permet de mieux amortir les chocs aussi internes qu'externes.

L'existence d'un marché des capitaux favorise une meilleure mobilisation de l'épargne intérieure et permet de canaliser cette dernière vers les investissements à haut rendement.

Le marché financier régional constitue un vecteur de croissance et d'incitation à une bonne gestion. C'est un outil appréciable pour le financement long des entreprises et un moyen de rappel dans la zone, des capitaux placés à l'étranger et de placement des excédents de trésoreries des ménages et des investisseurs institutionnels.

Enfin la création d'un marché financier régional permet d'alléger les tensions sur les finances publiques, d'arbitrer la dette publique et privée et d'inciter à la bonne gestion des finances de l'Etat.

4-L'harmonisation des politiques sectorielles :

L'harmonisation des politiques sectorielles, l'assainissement du cadre macro-économique et réglementaire, et l'unification des espaces économiques constituent les trois grands chantiers prescrits par le traité de l'UEMOA.

Cette harmonisation des politiques sectorielles aura pour mission de favoriser l'émergence d'unités de production compétitives, capable de relever les défis de la

concurrence internationale. Cet objectif nécessitera un développement des ressources humaines, l'aménagement du territoire, de l'amélioration de l'environnement, des réseaux de transport et de télécommunication et des politiques agricoles, énergétiques et minières.

La BOAD chef de file de ce projet est chargée des études sur les politiques sectorielles communes tout en s'appuyant sur les expériences de la CEDEAO.

Ces études en accordant la priorité à l'élaboration d'un programme minimum de politiques communes de production et d'échange, met à profit les opportunités créées par la dévaluation de la monnaie commune pour intensifier les échanges intra-communautaires.

B-Fonctionnement de L'U.E.M.O.A :

1-Les organes de direction :

Il s'agit essentiellement de la conférence des chefs d'Etats et de gouvernement, le conseil des ministres et la commission de l'UEMOA.

a-la conférence des chefs d'Etats et de gouvernement

Elle est essentiellement une fonction de guide et d'orientation générale du schéma communautaire. Elle joue également un rôle et une fonction d'ajustement permanent du schéma de l'intégration, mais aussi un rôle d'organe de gestion de la volonté politique des Etats membres en matière d'intégration.

En ce qui concerne la nature des textes devant être pris par la conférence des chefs d'Etats et de gouvernement le traité prévoit et retient une catégorie d'actes juridiques appelés actes additionnels à chaque fois qu'une étape importante doit être franchie dans la voie de l'intégration. On peut citer à cet égard :

la modification du nombre de membre de la commission. Ce stade correspond à l'introduction éventuelle de la pondération à l'intérieur de la communauté

(article 24)

Création d'organes consultatifs nouveaux (article 40)

Gestion financière de la période transitoire (article 57)

Définition des principes directeurs pour le choix des domaines prioritaires

(article 60)

Mise en œuvre des politiques sectorielles au sein de l'union

(protocole additionnel numéro 2)

b-Le conseil des ministres :

Le conseil des ministres exerce les tâches suivantes :

Exerce un pouvoir nominatif. Il prend en effet les actes juridiques relatifs à l'application du traité et des politiques communes

Assurer la mise en œuvre des orientations des politiques générales définies par la conférence des chefs d'Etats et de gouvernement. (article 20)

Assurer la coordination des politiques des Etats membres (article 63)

Exercer un pouvoir de décision de manière budgétaire, pouvoir qu'il partage avec la commission (article 47)

c-La commission :

Elle est actuellement composée de sept membres, des commissaires, désignés par la conférence des chefs d'état et de gouvernement pour un mandat de quatre ans renouvelable. Les commissaires à leur entrée en fonction, prêter serment devant la cour de justice de l'union.

Le président de la commission est nommé parmi les commissaires par la conférence pour un mandat de quatre ans renouvelable. Il nomme aux emplois et est ordonnateur du budget.

La commission, organe exécutif de l'union prend des règlements pour l'application des actes du conseil des ministres, édicte des décisions et formule des recommandations et avis.

Si les règlements édictés par le conseil et la commission ont une portée générale et sont obligatoires dans tous leurs éléments, les directives édictées par le conseil

lient tout état membre quant aux résultats à atteindre. Les décisions sont obligatoires dans tous leurs éléments pour leurs destinataires.

Cependant les actes arrêtés par les organes de l'union sont appliqués dans chaque Etat membre, nonobstant toute législation nationale contraire, antérieure ou postérieure.

2-Les organes de contrôle :

a-La cours de justice :

Composée de sept membres désignés par la conférence des chefs d'Etats pour un mandat de sept ans renouvelable, la cours de justice de l'UEMOA est compétente pour connaître notamment :

-Des recours en manquement des Etats aux obligations qui leurs incombent en vertu du traité de l'union.

-Des litiges relatifs à la réparation des dommages causés par les organes de l'union, ou par les agents de celles ci, dans l'exercice de leur fonction.

-Des différends entre Etats membres, relatifs au traité de l'union, si ces différends lui sont soumis en vertu d'un compromis

-Des litiges entre l'union et ses agents.

-Des recours à titre préjudiciable sur l'interprétation de l'union sur la légalité et l'interprétation des actes pris par les organes de l'union, sur la légalité et l'interprétation des statuts des organismes créés par un acte du conseil des ministres.

b-La cours des comptes :

Composé de trois conseillers désignés par la conférence, pour un mandat de six ans renouvelable une fois, la cours des comptes de l'UEMOA assure le contrôle

de l'ensemble des comptes des organes de l'union. Ce contrôle porte sur la régularité et l'efficacité de l'utilisation des ressources de l'union.

La cours des comptes est également compétente pour connaître de la fiabilité des données figurant dans les lois de finance des Etats membres, lorsque ceux ci la saisissent à cet effet.

En outre, ces conseillers se réunissent une fois par an, avec les présidents des cours des comptes des Etats membres, pour procéder à une évaluation des systèmes de contrôle des comptes et des résultats des contrôles effectués durant l'exercice écoulé.

3-Les organes de contrôle démocratique :

A terme, le traité prévoit un parlement de l'union qui est chargé du contrôle démocratique des organes de l'union. En attendant est institué un comité inter parlementaire de cinq membres par Etat désigné par le parlement de chaque Etat membre. Il se réuni au moins une fois par an et reçoit le rapport annuel de la commission sur le fonctionnement de l'union.

4-Les organes consultatifs :

L'organe consultatif actuellement prévu par le traité est la chambre consulaire régionale. Elle regroupe les chambres consulaires des Etats membres. D'autres organes consultatifs pourront être créés par la conférence.

5-Les institutions spécialisées autonomes

Le traité fait de la banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest et de la banque ouest Africaine de développement des institutions spécialisées autonomes de l'union, concourant en toute indépendance à la réalisation des objectifs de l'union.

Section 2. L'élaboration de la convergence.

Une des recommandations de la réunion des ministres des finances des pays de la zone franc à Paris en septembre 1992, a été la création d'un conseil de convergence dans l'UEMOA. Sa mission étant d'assurer la cohérence entre la politique budgétaire et la politique monétaire dans chaque Etat, d'une part, et servir de cadre informel d'échanges d'informations sur les politiques économiques et financières des Etats membres, d'autre part.

I-La convergence des politiques budgétaires et d'endettement :

Malgré les politiques d'ajustement et de restructuration appliquées aux pays de l'U.M.O.A au cours des années 80, la situation des finances publiques dans l'union reste préoccupante. C'est ainsi que dès le début des années 90, la coordination des politiques budgétaires nationales et de la politique monétaire commune a constitué une des recommandations de l'union.

Cette coordination a été soutenue par les autorités politiques de l'union, puisque considérer comme élément déterminant pour le processus d'intégration.

L'organisation de la convergence des politiques budgétaires nationales s'est faite autour des points suivants :

- Contenir les déficits publics globaux à des niveaux compatibles avec un endettement public extérieur et intérieur viable.
- Dégager une épargne propre des administrations publiques, surtout par la maîtrise de la masse salariale.
- Réaliser un excédent du solde primaire de base.
- Promouvoir le financement des investissements publics sur ressources internes propres.
- Apurer les arrières de paiement intérieurs et extérieurs, de manière à l'adapter aux capacités de remboursement

Pour analyser la mise en œuvre de ces recommandations divers instruments sont définis, il s'agit ;

A-Le conseil de convergence

La mission est d'assurer à titre temporaire la cohérence entre la politique budgétaire et la politique monétaire dans chaque Etat d'une part, et de servir de cadre informel d'échanges d'informations sur les politiques économiques et financières des Etats membres d'autre part. Son ordre du jour comporte

l'examen de l'évolution de trois indicateurs choisis parmi ceux retenus pour assurer la convergence des politiques budgétaires. Ces trois indicateurs sont ;

-Le solde courant hors intérêt de la dette qui indique dans quelle mesure l'Etat arrive à couvrir ses dépenses courantes par ses recettes.

-Le solde primaire de base, égal au solde précédent diminué des dépenses d'investissement sur ressources budgétaires. L'avantage d'un tel solde est de permettre d'apprécier l'effort d'ajustement interne et la capacité de l'Etat à faire face à ses obligations extérieures.

-Le solde primaire global, qui donne une mesure de la dépendance de l'Etat vis à vis de l'extérieur pour le financement des programmes d'investissement public et la couverture des charges de la dette. Il traduit ainsi, la pression exercée par la dette et les investissements sur les ressources disponibles.

B-Les indicateurs budgétaires :

Ces indicateurs sont au nombre de cinq, dont l'évolution doit permettre :

- * Dans un premier temps, refléter clairement la situation des finances publiques et permettre l'adoption des mesures appropriées de redressement
- * A terme, permettre d'assurer à priori la compatibilité des politiques budgétaires sur la base de projets de lois de finance, de suivre leur mise en œuvre et de contrôler leur exécution.

C-La convergence des politiques budgétaires et d'endettement des Etats de l'union :

Dans un contexte de déséquilibre des finances publiques, la dette dont l'encours total est passé d'environ 7000 milliards de francs CFA en 1993 à 14500 milliards

en 1994, devrait bénéficier d'une attention particulière dans le processus de surveillance multilatérale des politiques économiques et de la convergence des politiques budgétaires. Cette convergence s'analyse sous deux angles :

-L'harmonisation des politiques d'endettement qui doit répondre entre autres objectifs à la capacité de l'Etat à assurer à moyen et long terme le service de la dette afin de prévenir l'insolvabilité des Etats, à parvenir à un retour durable des pays de l'union sur le sentier de la croissance par la mise en œuvre de politique d'ajustement et de réformes structurelles.

L'ensemble de ces recommandations répondent également aux attentes des institutions financières internationales avec lesquelles les Etats de l'union ont élaboré des stratégies de restructuration de la dette.

Au niveau de la dette intérieure, l'émission de bons du trésor en compte courant doit financer les déficits de trésoreries des Etats, ce qui permettrait à terme le recours des trésors nationaux à l'émission de titres publics à court moyen et long terme. Cette tendance devrait consacrer le changement et l'enrichissement des instruments de la dette intérieure des Etats de l'union dans un cadre harmonisé..

-L'harmonisation de la gestion courante de la dette :

Elle est nécessaire dans la mesure où le problème de la dette est caractérisé non seulement par l'importance de son stock et de son service mais aussi par la faiblesse de l'organisation des services de gestion.

La gestion de la dette des Etats et leur harmonisation prend en compte les aspects suivants :

-Associer les structures gestionnaires de la dette au processus conduisant celle-ci, en vue d'en faciliter le recensement.

-Etendre les activités de ces structures au suivi de la dette intérieure.

-Limiter et de préférence abandonner, les prêts onéreux au profit des prêts concessionnaires et des dons.

-Convertir la dette flottante, notamment les arriérés de paiement en dette contractuelle .

-Développer les échanges et la concertation entre les structures gestionnaires de la dette, notamment dans le cadre des négociations avec les bailleurs de fonds.

-Centraliser le pouvoir d'engager de l'Etat et de gérer la dette au sein d'une même structure.

II-La surveillance multilatérale des politiques économiques

C'est là une des innovations majeures introduites dans le traité de l'UEMOA . En effet la crise vécue dans la zone a fini par convaincre que la stabilité monétaire et les règles définies dans le traité de l'UMOA bien qu'utiles, avaient un caractère très partiel ne permettant pas de faire face aux graves déséquilibres macro-économiques. Les Etats de l'UMOA ont à travers le traité de l'UEMOA , décidé d'exercer leur droit de regard mutuel sur leurs politiques économiques. Cette surveillance multilatérale est organisée autour de critères de convergence préalablement établis, dont l'inobservation fera l'objet de mesures négatives tandis que leur respect sera appuyé par des mesures positives.

La mise en œuvre des réformes au titre de la surveillance multilatérale est l'adoption de directives de politiques économiques et de critères normatifs devant servir de référence à la convergence des politiques budgétaires dans l'optique de leur mise en cohérence avec la politique monétaire.

La surveillance multilatérale vise notamment la mise en place de comités nationaux de politiques économiques (C.N.P.E) dont le rôle est déterminant pour le fonctionnement du mécanisme de surveillance. En effet ils ont pour vocation d'assister la commission dans la collecte, le traitement et l'analyse des informations relatives à chacun des Etats membres. Ils constituent de ce fait la cheville ouvrière du dispositif de surveillance multilatérale.

Ce dispositif élabore des règles communes à l'union assorties de procédures assurant leur respect par les différents Etats membres, afin de permettre la réalisation des objectifs communs qui fonde l'existence de l'union.

En effet nombre de décisions de politiques économiques prises au niveau de chaque Etat affectent les objectifs communs et interfèrent avec les décisions des autres pays membres. En outre elles interfèrent également avec la conduite d'une politique monétaire commune, au travers de leurs incidences directes et indirectes sur les réserves de change, le crédit intérieur et la masse monétaire.

La surveillance multilatérale permet donc de rendre compatible le maintien de politiques économiques décentralisées avec le respect d'une gestion efficace de l'union.

Cette méthode désigne donc l'ensemble des moyens dont l'union doit se doter lorsque les Etats membres veulent conserver une partie importante de leur souveraineté en matière de politique économique. Plus les Etats membres veulent conserver leur autonomie nationale, plus la surveillance par une institution supranationale doit être rigoureuse et précise.

La surveillance multilatérale est donc paradoxalement, le moyen de préserver l'autonomie des Etats membres, en limitant au strict minimum les contraintes sur leur souveraineté. En revanche, l'autorité des règles et des contraintes minimales établies au niveau communautaire doit être acceptée sans réserve par les pouvoirs nationaux, puisqu'il s'agit d'un transfert de souveraineté qui optimise leur autonomie.

En effet ces contraintes consistent, soit à protéger les Etats membres contre eux même, en les empêchant de commettre des erreurs graves et en les aidant face à leurs options publiques internes, soit à permettre une coordination qui génère des marges de manœuvres pour l'ensemble de l'union.

Comme pour tout système de règles et de contrôle, un système de surveillance tire sa validité de son degré de crédibilité et d'application effective. Il s'agit d'un mécanisme qui constitue un progrès systémique en raison de sa capacité à

discipliner les politiques nationales uniquement lorsque celles-ci sont adaptées aux intérêts de l'union.

Cette capacité doit être basée sur l'autonomie la qualité et la transparence des analyses techniques et de surveillance combinées à des mécanismes d'incitations positives ou négatives pour les Etats membres, décidés au niveau communautaire selon des procédures institutionnelles rigoureuses.

La crédibilité de cet équilibre entre pouvoir communautaire et national joue un rôle cruciale et repose sur un dosage de critères objectifs et de jugements politiques. Les critères objectifs servent de « garde fous » pour garantir une réponse proportionnée à la réalité de chaque situation et de donner un caractère certain à la mise en œuvre des ajustement requis. Les jugements politiques apportent une certaine marge de manœuvre pour tenir compte de la spécificité de chaque cas. Les deux composantes se complètent ainsi mutuellement, d'une part en empêchant une application désordonnée et mécanique basée sur des critères statistiques, d'autre part en limitant les pouvoirs discrétionnaires et les complaisances éventuelles. Un équilibre adéquat de ces deux composantes est donc nécessaire à la crédibilité du système.

Enfin le dernier principe de base d'un système de surveillance est qu'il doit être évolutif.

CHAPITRE II : LA CONVERGENCE DANS L'ANALYSE ECONOMIQUE :

La convergence ou la tendance des pays pauvres à croître plus vite que les riches et à rattraper leur niveau de revenu a fait l'objet de multiples études ces dernières années. A l'instar de la globalisation et de la compétitivité elle est au cœur des débats publics sur les politiques et les perspectives économiques des pays en développement. En fait c'est la divergence qui caractérise l'histoire économique moderne, une divergence profonde des revenus par habitant entre pays pauvres et pays riches qui s'aggrave encore aujourd'hui.

Et si l'avenir ne se démarque pas nettement du passé récent, ce fossé est appelé à se creuser.

Section1 : Théorie sur la convergence économique :

La question qui se pose est ce qu'il adviendra si les tendances actuelles se confirment. D'abord les années passées ont été exceptionnellement mauvaises : les choses devraient s'améliorer un peu plus pour les pauvres avec la reprise de l'économie monde. Ensuite parce que l'avenir sera façonné par les décisions prises aujourd'hui. Il n'y a pas de fatalité de la divergence. On observe plusieurs exemples de convergence des revenus d'économies profondément intégrées, et le cas de croissance accélérée ne manquent pas parmi les pays très pauvres. Les meilleurs exemples de convergence absolue viennent des pays fortement intégrés, qu'ils s'agissent de la convergence régionale au sein des états unis, du Japon ou des pays européens, ou de la convergence observée dans le cadre de l'union européenne où ses pays ont réduit un peu de leur retard sur les états unis.

I-Le modèle néoclassique et la convergence :

Le modèle néoclassique généralement étudié dans la théorie de la convergence est celui de Solow en 1956. Il part d'une fonction de production qui respecte les hypothèses de rendements d'échelle constants, et des rendements marginaux

décroissants. Dans ce modèle seul le capital par tête est considéré comme variable, les autres variables du modèle à savoir le taux d'épargne, le taux de dépréciation du capital, le taux de croissance démographique sont constants.

L'équation fondamentale du modèle est une équation différentielle du type :

$$(dk/dt)/k = sf(k) - nk$$

La représentation graphique illustre qu'il existe un point E appelé état régulier auquel l'économie tend nécessairement. Cet équilibre correspond à un niveau de capital par tête k^* . On constate que lorsque l'économie est à un niveau de capital par tête inférieur à k^* , il y aura un mouvement tendant à ramener l'économie à son état régulier E. Il en est de même lorsque l'économie se situe à un niveau de capital par tête supérieur à k^* .

L'auteur conclut alors qu'en partant d'un niveau initial quelconque toute l'économie tend nécessairement vers son état régulier qui est unique.

Un des résultats du modèle est la convergence conditionnelle c'est à dire plus le revenu par habitant est faible, plus le rythme de croissance vers l'état régulier est rapide. La vitesse à laquelle cette convergence a eu lieu est inversement proportionnelle à la distance la séparant de son état régulier.

Cette convergence est qualifiée de conditionnelle parce que elle dépend du taux de croissance démographique, du taux d'épargne qui sont considérés comme des instruments de politique économique.

Le modèle néoclassique a constitué pendant longtemps le modèle de croissance de référence dans les pays développés, c'est par la suite qu'elle a été remplacée par la théorie des anticipations rationnelles.

II-L'approche par la théorie des anticipations rationnelles :

Elle tire ses sources dans l'analyse de la courbe de Phillips qui débouche sur l'inefficacité de la politique monétaire. La courbe établit une relation négative entre l'inflation et le chômage. Lors de la crise économique on assistait à une conjugaison entre chômage et inflation ce qui remettait en cause dans une certaine

mesure l'approche de Phillips qui préconisait qu'on pouvait résoudre le chômage en acceptant un taux d'inflation assez élevé.

De ce fait ils préconisaient un régime de change flottant et des politiques monétaires indépendantes dont l'avantage est l'aptitude à choisir un taux d'inflation différent des autres pays sans effet sur le chômage. Si les variations de l'offre de monnaie n'ont pas d'effets réels à long terme sur l'économie, alors la politique monétaire est neutre.

Dans ce contexte une union monétaire entre deux pays réalisée sur la base de taux de change fixe impose des taux d'intérêts identiques. En conséquence les deux pays doivent convenir de la façon dont il faut conduire la politique monétaire. Un mécanisme institutionnel doit déterminer le stock de monnaie dans le système. Cela peut se faire de deux manières : soit les membres coopèrent dans la recherche d'une solution politique (système symétrique), soit un des pays membres de l'union prend le rôle de leader (système asymétrique).

Cependant il existe dans les unions monétaires symétriques une perte de garantie pouvant entraîner une suspension de la convertibilité de la monnaie, ou à des restrictions sur le commerce et la mobilité des capitaux.

Lorsque les pays membres d'une coopération sont frappés par des chocs différents dans un système symétrique, la rupture va s'accroître suite à des contraintes de compétitivité pouvant amener les pays à adopter une politique monétaire nationale.

Les unions asymétriques quant à elles peuvent provoquer des perturbations dans le cycle des affaires domestiques dans les pays périphériques à l'union. Si l'on suppose que seul le pays périphérique est frappé par une crise, son revenu va se contracter. Cette contraction du revenu résulterait d'une diminution de la demande de monnaie entraînant une baisse des taux d'intérêt et une sortie des capitaux. Le pays ne sera plus en mesure de conduire une politique monétaire indépendante ce qui perturbe le cycle.

III-La convergence à partir de la croissance endogène :

Romer , Lucas se sont particulièrement distingués par leurs travaux sur la croissance endogène. L'idée de base de leur théorie repose sur les déterminants de la croissance économique à long terme qui dépend de facteurs plus importants que les effets des politiques monétaires et budgétaires. Selon eux la croissance à long terme est plus intéressante à percevoir et à analyser lorsque l'on se démarque du modèle de croissance néoclassique ou la croissance par tête à long terme dépend fortement du progrès technique qui est exogène. Les modèles de croissance endogène n'identifient ni convergence conditionnelle ni convergence absolue puisque le taux de croissance du revenu est indépendant de son niveau à cause de l'absence de rendement décroissant.

Les modèles de croissance endogène dans leur nombre prévoient la convergence. D'autres auteurs comme Jones et Manuelli ont introduit la notion de rendement constant à long terme et celui d'apprentissage par la pratique pour avancer un comportement de convergence du modèle néoclassique.

A-La théorie de convergence absolue et de la convergence conditionnelle :

R Barro a démontré que des pays associés en groupe auraient tendance à converger vers un niveau de vie commun à tous. On voit donc l'importance d'une intégration économique dans le but de rechercher une convergence. On distingue dans la théorie deux types de convergence: la convergence absolue et la convergence conditionnelle.

Cette distinction vient du fait que la dérivée du taux de croissance par tête par rapport au capital est négative ce qui signifie que les pays ayant un capital par tête faible vont connaître des taux de croissance plus importants que les pays à capital par tête élevé.

Ce résultat est aussi analysé par Sala-i-Martin pour un groupe d'économies fermées ayant des caractéristiques similaires.

Le postulat selon lequel les pays pauvres ont une croissance plus rapide que les pays riches et cela quelque soit la différence de caractéristiques entre les deux types de pays est appelé convergence absolue.

La convergence conditionnelle est celle obtenue en appliquant dans les économies concernées une certaine catégorie de politique économique. Dans ce type de convergence, il est admis une relation inverse entre le taux de croissance du PIB d'une année à l'autre. Cette idée qui s'inspire fortement du modèle de SOLOW ou le capital par tête à l'état régulier est l'instrument privilégié doit être en conséquence maintenu autour de ce niveau ce qui permet d'avoir cette relation inverse.

B-L'analyse de la convergence β :

Elle a été analysée par Barro et Sala-i-Martin qui cherchaient à déterminer comment un pays peut rattraper son voisin à l'intérieur d'une même zone. La relation établit à cet effet est la suivante :

$$\text{Ln}(y_{it}/y_{it-1}) = a - (1-e^{-\beta})\text{Ln}y_{it-1}$$

Le paramètre β mesure la vitesse à laquelle le pays le moins riche rattrape le pays le plus riche en terme de niveau de revenu par tête ou de croissance. Cette convergence s'apprécie alors dans le temps et se définit comme la tendance à laquelle des pays pauvres croissent plus vite que les riches. La vitesse à laquelle la convergence s'effectue est utile à déterminer car elle permet de savoir combien de temps faudra-t-il à un pays pauvre pour rattraper un pays riche ou bien dans le cas d'une zone monétaire comment on pourra s'associer aux comportements de l'état régulier. Dans un tel contexte une valeur de β élevée est recherchée et constitue un indicateur d'intégration poussée.

IV-Analyse théorique des critères de convergence :

On retrouve dans la littérature économique un certain nombre de critères de convergence essentiellement budgétaires. Dans la mesure où les pays membres

n'ont pas les mêmes caractéristiques économiques la définition de ces critères va donner naissance à un certain type de coût qui va considérablement poser quelques problèmes.

A-Critères de taux d'inflation et politiques économiques communes :

Haberler (1970) Graw (1995) considèrent qu'une zone monétaire est optimale lorsque les taux d'inflation sont similaires et assez faibles.

En effet pour ces auteurs, les déséquilibres de la balance des paiements sont dues à une divergence des taux d'inflation nationaux qui proviennent des différences nationales. Ils mettent l'accent sur les fluctuations macro-économiques de l'offre ou de la demande.

D'autres auteurs ont avancé des propos à l'encontre des degrés d'intégration des politiques économiques . A ce titre Ingram (1974) , Haberler (1970) , Towet et Willet (1976),pensent que ce ne sont pas uniquement les critères macro-économiques qui sont importantes dans la création d'une zone monétaire optimale, mais également l'application de politiques communes. Ainsi l'harmonisation et la coordination des politiques économiques est une condition nécessaire à la réalisation d'une zone monétaire optimale. L'analyse ne s'intéresse pas seulement à l'ajustement macro-économique. Les avantages d'une zone monétaire optimale ne sont pas perçus uniquement à travers les politiques communes de stabilisation macro-économique mais également à travers les avantages micro-économiques de la monnaie unique. Ces mêmes auteurs montrent que les gains d'appartenance à une zone monétaire sont essentiellement micro-économiques et collectivement partagés par tous les pays membres.

B-Les autres critères macro-économiques:

Bourguinat (1973) et Klindelberger (1986) fondent leurs critiques sur le fait que certains critères de convergence tel que le taux d'inflation permettant d'aboutir à une zone monétaire privilégie l'arbitrage entre changes fixes et changes flexibles ou entre l'autonomie et l'union monétaire. Il y a dès lors une certaine déviation des conditions nous permettant d'aboutir à une union monétaire viable.

Selon Bourguinat des indicateurs d'opportunité doivent être privilégiés à savoir la circulation d'actifs à l'intérieur de la zone ou bien le rapprochement des préférences nationales en terme de chômage, d'inflation. Cet argument repose sur le fait que en dehors d'un compromis entre les pays sur les déterminants essentiels de leur économie, tout processus de monnaie unique est voué à l'échec.

Les critères de Klindelberger quant à eux sont plus réalistes, il s'agit de l'intensification des échanges à l'intérieur d'une zone et de la similitude des préférences au niveau des biens échangés et des biens collectifs.

Ainsi en plus des critères de mobilité des facteurs et d'ouverture qui sont des conditions nécessaires, il ajoute l'existence d'un accord institutionnel entre les pays membres sur leurs préférences. Les procédures d'harmonisation conduisant à la multiplication des critères de convergence notamment dans L'UMOA ont été favorisées par ces nouvelles approches.

Section 2 : Quelques travaux sur la convergence en terme réel :

Des travaux effectués sur des pays intégrés tels que les états unis, le Japon, les pays européens, montrent que le rythme de convergence absolu est assez lent. Robert Barro et Xavier Sala I Martin (1995) estiment qu'au sein de ces pays la convergence absolue des revenus progresse à un rythme quasi uniforme d'environ 2% par an seulement. Il se peut fort bien qu'un tel résultat nécessite tout de même une intégration très poussée.

Les données présentées par Paul Cashin et Sahay dans l'article de finance et développement de mars 1996 « croissance économique régionale et convergence des revenus » montrent une divergence absolue considérable entre les états indiens puis ce que la dispersion du logarithme des revenus est passée de 0.29 à 0.33 . Ils concluent de cet exemple que la convergence apparaît intégrale et ne témoigne certes pas d'une tendance uniforme à la convergence à long terme.

Les mécanismes de la convergence régionale peuvent ne pas s'appliquer à l'échelle des pays. C'est ainsi qu'aux Etats Unis on a observé une certaine convergence de 1930 à 1970 parce que certains Etats avaient des revenus initiaux élevés et un taux de croissance par habitant faible, alors que d'autres Etats étaient dans une situation inverse.

Un second type de convergence absolue se manifeste lorsque des pays qui partent avec du retard connaissent une croissance accélérée. Le fait qu'il faille nécessairement accuser un retard initial, pour rattraper les premiers a conduit un certains nombres d'économistes comme Hume à penser que les pays pauvres pourraient se faire terrain perdu, mais cela ne garantit pas qu'ils y parviendraient.

Jeffrey Sachs et Andrew Warner (1990) ont étudié la possibilité d'une convergence conditionnée par la politique économique suivie si un pays partant d'un niveau de revenu peu élevé mène une politique de croissance, il peut connaître très vite une expansion accélérée. Ils estiment que les pays qui ont adoptés ce type de politique ont connu une très forte convergence qu'ils nomme de « conditionnelle » alors que ceux qui n'ont pas fait ce choix n'ont connu aucune convergence.

I-Les enjeux de la convergence économique .

Une union monétaire implique une politique monétaire commune. Pour qu'une telle politique n'engendre pas d'asymétrie, il faut, en principe, que les pays aient des structures économiques similaires. Ainsi par exemple les économies européennes ont été diversement affectées par les deux chocs pétroliers, selon, notamment leur degré de dépendance énergétique. Dans une telle situation, les politiques économiques nationales doivent pouvoir répondre de manière appropriée et souvent différenciée à ces chocs, or la contrainte de monnaie unique en obligeant les pays membres à une réponse macroéconomique commune et uniforme, peut entraîner une détérioration de la position relative des pays les plus vulnérables.

Quelle diversité et quel degré d'hétérogénéité sont compatibles avec l'adoption d'une monnaie commune. Après tout, les pays existants sont des entités non homogènes et les régions coexistent malgré leurs différences structurelles économiques dans un espace de monnaie unique. La littérature relative aux zones monétaires optimales date des années soixante (Mundel, 1961). Mais les controverses qu'elle a suscitées sont loin d'être éteintes, et celle-ci retrouve aujourd'hui toute son actualité avec l'avènement de l'euro.

Il est généralement admis qu'une union monétaire implique la convergence nominale entre les pays. Comme dans un système de changes parfaitement fixes, si un pays membre est atteint par un choc (négatif) spécifique de demande, il ne pourra dans une union monétaire y répondre en abaissant ses taux d'intérêt ou en ajustant son taux de change nominal. Si les prix et les salaires sont peu flexibles, l'ajustement se fera principalement par la baisse de la production et de l'emploi. De même, un choc négatif réel spécifique nécessiterait un ajustement du salaire réel qui, en présence de rigidité des salaires nominaux, pourra être résorbé par un taux d'inflation plus élevé. Mais, dans une union monétaire de tels différentiels d'inflation entre pays membres ne sont possibles qu'à court terme. De plus, avec une seule monnaie, il y aura un seul taux d'intérêt, et par conséquent, ce dernier ne peut pas être utilisé de manière différenciée selon les pays, ce qui, en cas de choc réel spécifique, engendrera des divergences réelles.

Le traité de Maastricht, par exemple, impose aux pays de la communauté un certain nombre de critères de convergence qu'ils doivent atteindre à la fin des années 1990 pour pouvoir participer à l'union économique et monétaire. Vraisemblablement, ces critères ont été conçus de manière à permettre aux membres potentiels d'aborder l'union monétaire avec des structures suffisamment comparables et, par la suite, une discipline commune en matière de politique économique. Mais, parce qu'ils sont exclusivement fixés en termes nominaux, il faut pour cela supposer que la convergence nominale favorisera la convergence des structures économiques et que la stabilité de la politique monétaire sera bénéfique pour les pays pauvres du groupe des participants à l'union.

Implicitement, le traité repose sur l'idée que la stabilité des prix et des changes va favoriser les échanges commerciaux entre les pays membres, et que ces échanges à leur tour vont rendre ces pays plus proches dans leurs structures et leurs niveaux de développement. Cependant, la théorie économique et les évolutions observées tendent à invalider la première partie de ce raisonnement, en suggérant que, dans la plus part des cas, les échanges commerciaux favorisent la spécialisation et rendent ainsi les pays plus dissemblables dans leurs structures et dans leur réaction à des chocs communs (Feldstein, 1992).

Quant à la seconde, on peut lui objecter que, même si les échanges commerciaux sont propices à la croissance et au développement à long terme les pays qui partent de conditions initiales moins favorables n'étant plus en mesure d'utiliser la politique monétaire pour contrer d'éventuels chocs défavorables spécifiques risquent d'être contraints à emprunter des sentiers de faible croissance et de chômage élevé, l'union monétaire aurait alors pour résultat d'amplifier au lieu de réduire, les écarts qui séparent les pays les plus développés du groupe des moins développés.

Les dispositions de politique macroéconomique contenues dans le traité de Maastricht reposent sur l'idée que la croissance est davantage favorisée par la stabilité des politiques économiques que par leur caractère plus ou moins expansionniste. Selon cette opinion les pays pauvres d'Europe ne profiteraient pas de la préservation d'un plus grand degré de liberté pour leurs politiques monétaires et ne peuvent donc que gagner à l'alignement de leur taux d'inflation et de leurs taux d'intérêt nominaux sur les niveaux dictés par le système monétaire Européen par la banque centrale Allemande et, dans l'union monétaire Européen, par la banque centrale européenne.

Dans la mesure où on peut considérer l'UEMOA, système de change fixe comme un mécanisme d'alignement des politiques monétaires nationales sur des orientations communes largement dictées par la BCEAO on peut pour estimer les effets probables des dispositions contenues dans le traité de l'UEMOA, examiner les évolutions passées. LUMOA hier et l'UEMOA aujourd'hui ont ils favorisé la convergence des performances macroéconomiques des pays membres? Dans

quelle mesure la discipline imposée par la BCEAO a-t-elle éliminé les différences entre les variables économiques dans ces pays ?

L'enjeu d'une telle discussion pour les pays de l'UEMOA tient au fait que, le triangle de Mendell repris par Padoa - Schioppa P (1995) à savoir l'incompatibilité entre autonomie des politiques monétaires, fixité des changes et mobilité des capitaux est applicable à tout ensemble économique et par conséquent aux pays Africains de la zone franc aussi. Plus précisément, la zone aurait un caractère déflationniste pour les pays suiveurs tout en bénéficiant au pays leader si on raisonne dans une optique d'équilibre coopératif à la Nash.

(c. Eboue 1992). Cette déflation serait caractérisée par le transfert de l'ajustement sur le revenu de la majorité des populations en situation de surévaluations du FCFA. De même la zone n'assurerait pas par ailleurs le développement de l'investissement privé toujours en retrait par rapport aux flux de sortie des capitaux et des profits nets de la zone. Cela pose la question de l'opportunité de la convergence nominale au détriment de la convergence réelle et des performances économiques dans un contexte de mondialisation de plus en plus poussée.

II- Les applications de la convergence - β

Les applications sur la convergence sont assez nombreuses. Les uns privilégient les variables nominales et financières du traité de Maastricht, d'autres privilégient l'étude de la convergence réelle.

Les études menées dans les pays développés (USA, Japon, Europe) par des auteurs comme Barro (1994) Baumol (1986), Delong (1988) leurs ont permis d'utiliser le concept de convergence β c'est à dire le fait qu'une économie puisse rattraper le niveau de revenu des économies riches et de montrer que la convergence absolue s'applique aussi bien qu'aux unions monétaires qu'aux pays pris individuellement. Cette convergence absolue est le résultat d'une intégration très poussée.

A Becart & A O Ossa (1997) ont utilisé cette méthode de convergence β pour évaluer la convergence des économies au sein de l'UEMOA et de la CEMAC qui constituent les deux unions monétaires de la zone Franc.

Les deux auteurs estiment alors que ces économies ne sont pas tellement homogènes parce que disent ils la convergence absolue est expliquée dans la théorie alors que dans la réalité elle ne l'est que momentanément. D'autres résultats ont été obtenus il s'agit par exemple de la liaison entre convergence conditionnelle et dynamique de convergence qui serait accélérée par un développement industriel, et l'existence d'un processus de convergence dans l'UEMOA qui traduit l'existence d'une homogénéité .

Une méthode un peu similaire a été abordée par certains auteurs il s'agit de la convergence σ . Selon cette méthode lorsque l'écart type du logarithme du revenu baisse au cours du temps alors cela décèle l'existence d'une convergence. L'utilisation de cette hypothèse a permis aux auteurs comme Easterlin (1960) Borts (1964) Streissler (1979) Nguyen (1989) d'obtenir un résultat similaire à celui déjà évoqué à savoir que la convergence absolue est liée à l'homogénéité au sein des unions monétaires.

Ces méthodes de convergence vont d'une simple évaluation de la dispersion des variables à des concepts plus performants qui utilisent par exemple la cointégration. Pour obtenir la convergence le vecteur de cointégration (1,-1) est recherché. D'autres méthodes moins prédictives ne prévoient pas la situation de changement de régime qui pourrait intervenir à tout moment.

III- Les autres applications.

Quah (1995) a utilisé une approche portant sur la méthodologie de type chaîne - Markov pour estimer la probabilité pour que les pays en développement rattrapent le niveau de revenu par tête des pays riches pour une période donnée et ainsi converger. Son analyse est essentiellement descriptive, elle montre comment un pays pauvre se comporte par rapport à un pays riche, comment la convergence y est réalisée mais également l'analyse met en évidence les explications des

divergences observées. Dans l'analyse de Quah la convergence est considérée comme un processus transitoire permettant à un certain nombre d'économies d'homogénéiser leurs politiques économiques.

Haldane & Hall (1991) ont utilisé le concept de cointégration à travers le filtre de Kalman pour ainsi proposer une mesure de la convergence en Europe. L'analyse de la convergence à partir des taux de change nominaux, de l'inflation et des taux d'intérêt nominaux ne leur a pas permis de mettre en relief une relation de cointégration en Europe entre 1970-1990. Le recours à la méthode du filtre de Kalman leur a permis cependant de montrer une certaine convergence à l'intérieur de la période d'analyse alors que les méthodes anciennes ne le permettaient pas.

L. Bonne a analysé la symétrie des chocs dans l'union Européenne en utilisant lui aussi la méthode du filtre de Kalman qui permet de mesurer l'évolution de la convergence de manière dynamique des structures des économies européennes. Un résultat fondamental de son étude est qu'il n'existe pas de symétrie en matière de convergence malgré une intégration de plus en plus poussée.

Une autre méthode d'analyse de convergence a été introduite par Dowrich et Quiggin en 1997, il s'agit de la méthode de la « parité du pouvoir d'achat ». Pour mesurer le PIB ou la convergence ils comparent les PIB par tête et décèle à cet effet un certain biais lié à la tendance de substitution systématique. Ce biais peut alors modifier les mesures de convergence et de divergence. Ils ont établi des liens de dispersion des indices réels multilatéraux donc des liens de convergence. De même les indices de prix internationaux soulignent à la fois la dispersion du PIB réel et le taux de convergence lorsque les prix convergent dans le temps.

Une autre étude est menée dans les pays de SADC (south Africa développement community) et a montré d'une part l'existence d'un manque apparent de convergence dans ces pays et la divergence significative des indicateurs ce qui signifie le caractère prématuré de l'intégration monétaire, et d'autre part les échanges, le développement des infrastructures pourraient souffrir des tentatives d'une intégration monétaire non encore adaptée.

CHAPITRE III: ETUDE DE LA CONVERGENCE DES POLITIQUES ECONOMIQUES DANS L'U.E.M.O.A :

Dans le chapitre précédent nous avons étudié le problème de la convergence des politiques économiques dans les Etats de l'union, et en même temps procédé à une large revue des travaux qui ont été effectués dans ce domaine. Il a été question aussi dans les chapitres précédents de souligner les grands objectifs de l'intégration économique. Ainsi pour tirer tous les bénéfices de l'union monétaire déjà existante, les pays de l'UEMOA s'efforcent de la compléter par une intégration économique destinée à palier contre l'étroitesse des marchés nationaux et à réaliser des économies d'échelles dans la plupart des activités de production. Une des grandes innovations du traité instituant l'UEMOA est la recherche d'une convergence économique.

Dans ce chapitre nous analyserons respectivement la convergence macro-économique (section 1); ensuite la convergence réelle en section 2, et les commentaires sur les résultats et quelques propositions de politique économique en section 3.

Section 1 : L'analyse de la convergence macro-économique :

Après trente six années de politique monétaire commune l'union monétaire ouest Africain aborde l'étape de l'intégration économique de ses membres dans un contexte marqué par une globalisation de l'économie sur fond de convergence. L'évolution de l'union montre que les pays membres ne connaissaient pas encore les efficacités attendues de l'intégration économique et monétaire et qu'ils avaient toujours recours à une gestion budgétaire créatrice d'externalités négatives. Il revient dès lors à se poser la question de savoir si le développement économique est suffisant pour réaliser la convergence des économies conformément aux indicateurs de convergence définis par le traité.

I-Les critères de convergence et leur interprétation :

L'organisation de cette convergence tourne autour de cinq critères essentiels :

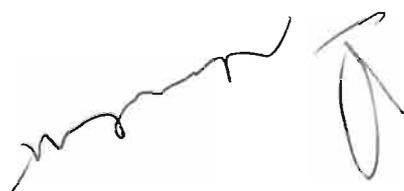
- Contenir les déficits publics globaux à des niveaux compatibles avec un endettement extérieur et intérieur viable.
- Dégager une épargne propre des administrations publiques surtout la maîtrise de la masse salariale.
- Réaliser un excédent du solde primaire de base.
- Promouvoir le financement des investissements sur ressources internes propres.
- Maîtriser l'évolution de la dette publique intérieure et extérieure de manière à l'adapter aux capacités de remboursement.

Pour réaliser cette convergence comme on l'a déjà évoqué au chapitre premier un conseil de convergence est mis en place, et qui a pour mission d'assurer la cohérence entre la politique budgétaire et la politique monétaire dans chaque Etat d'une part, et d'autre part de servir de cadre d'échange d'informations sur les politiques économiques et financières des membres.

La surveillance multilatérale des politiques économiques nationales notamment des politiques budgétaires a établi un certain nombre de critères en concertation avec le fond monétaire international, la France, l'union européenne, et la banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest.

Il s'agit essentiellement d'indicateurs budgétaires auxquels s'ajoute le taux d'inflation.

- Le rapport masse salariale sur recettes fiscales ne doit pas excéder 50%.
- Rapport des investissements publics financés sur ressources internes sur les recettes fiscales doit atteindre 20 %.
- Le solde primaire de base doit représenter 15 % des recettes fiscales.
- Une variation nette des arriérés intérieurs au moins nulle à défaut de leur résorption assortie d'une interdiction d'accumulation de nouveaux arriérés.



-Une variation nette des arriérés extérieures au moins nulle, à défaut d'un apurement assortie d'une interdiction d'accumulation de nouveaux arriérés.

-Un taux d'inflation plafond de 3%..

A ces indicateurs s'ajoutent d'autres tels que :

-financement des déficits budgétaires par la banque centrale (10%)

-Le ratio déficit budgétaire sur produit intérieur brut.

-Variabilité en pourcentage des taux de change nominaux vis à vis du Dollar (10 %)

Ces indicateurs sont choisis en tenant compte de la spécificité du contexte économique et financier des Etats de l'union, de la vitesse à laquelle les informations sont disponibles et de la nécessité d'une homogénéisation du contenu des agrégats retenus d'un pays à un autre.

C'est ainsi que la B.C.E.A.O est chargée de la suivie de ces indicateurs en rapport avec la commission de l'UEMOA.

Dans le souci de renforcer la convergence des politiques d'endettement dans l'union, la dette devrait être suivie de très près par la surveillance multilatérale des politiques économiques. La convergence des politiques d'endettement s'opère à travers l'harmonisation des politiques d'endettement et celle de la gestion courante de la dette.

Les indicateurs obtenus sont calculés à l'aide des données de la B.C.E.A.O sur la période 1993-1998.

Tableau 1 : Masse salariale / Recettes fiscales (en %)

	Bénin	Burkina Faso	Côte d'ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo
1993	57	72	72	49	97	60	125
1994	50	56	48	43	102	56	81
1995	44	48	39	37	80	48	59
1996	43	43	38	28	50	45	55
1997	38,5	36,5	34,7	38,3	26,5	35,9	46,2

Tableau 2 : Ratio investissements publics financés sur ressources internes/Recettes fiscales. (en %)

	Bénin	Burkina Faso	Côte d'ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo
1993	5	12	11	11	3	13	19
1994	5	9	14	13	6	10	5
1995	11	8	18	13	4	11	7
1996	11	10	16	14	4	11	2
1997	19,2	21,4	20,4	18	5,1	21,9	3,9

Tableau 3 : Solde primaire de base sur recettes fiscales (en %)

	Bénin	Burkina Faso	Côte d'ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo
1993	3	-37	-81	-37	-58	-21	-172
1994	-8	-50	-43	-42	-128	-15	-98
1995	-27	-9	-21	-26	-52	-2	-40
1996	3	-4	-12	-8	5	0	-23
1997	24,7	25,9	26,9	21,9	25,5	25,6	11,1

Tableau 4 : Variation nette des arriérés intérieurs

	Bénin	Burkina Faso	Côte d'ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo
1993	-8,2	17	-37,4	3,6	6	7,1	28
1994	-10,6	-6,5	-11,8	-8,9	6	-32,1	5,4
1995	-17	-15,8	-19,8	-10,1	-12,4	-14,9	-5,9
1996	-21,1	-18,5	0	-18	-18,8	0	1,9
1997	-19,4	-20,3	0	-12,7	-24,5	0	0,9

Tableau 5 : Variation nette des arriérés extérieurs.

	Bénin	Burkina Faso	Côte d'ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo
1993	1,6	7,6	269,1	5	18,6	37,3	18,8
1994	-3,2	-12,8	-352,6	-19,8	-66,6	-128,7	49,9
1995	0	-3,8	7,21	0	34,2	-45,5	3,7
1996	0	0	2,1	0	-26	0	-3,4
1997	0	0	1,3	0	-21	0	-7

Source des données des tableaux 1,2,3,4 et 5 : B.C.E.A.O rapport annuel 1998

Tableau6 : Quelques indicateurs complémentaires (année 1997)

	Bénin	Burkina Faso	Côte d'ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo
Taux d'infl	1,9	6,1	3,4	2,3	3,6	0,3	4,9
Ratio déficit budget/ PIB(5%)	0,4	0,5	2,2	0,9	-0,3	0,3	4,9
Variabilité des taux de change (10%°	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5

Source : Agence monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO/PCM/97/2) et rapport de la surveillance multilatérale

-La convergence des taux d'inflation :

Ce critère est important car un taux d'inflation élevé révèle la présence de déséquilibres qu'il sera indispensable de corriger. Au contraire un taux d'inflation

faible est un indicateur de bon comportement économique ; il entraîne l'accroissement de l'épargne, de l'investissement et donc d'une forte croissance. On constate une convergence des taux d'inflation dans la zone vers le taux plafond de 3%. Ce succès des politiques de lutte contre l'inflation est lié à la maîtrise du ratio masse salariale sur recettes fiscales.

-Ratio masse salariale sur recettes fiscales :

Ce ratio connaît une baisse considérable dans tous les pays de la zone. Après la dévaluation, ce ratio est inférieur à 50% dans tous les pays de l'UEMOA à l'exception du Togo qui accuse un léger retard. La limitation des recrutements dans la fonction publique entamée dans tous les pays est l'une des conséquences de la baisse de ce ratio. Par exemple au Sénégal, les départs volontaires et les faibles recrutements réduisent ce ratio, mais également bloquent l'évolution du taux de scolarisation, donc agissent négativement sur le développement humain.

-La variation des arriérés intérieurs et extérieurs

Ils sont dans tous les pays inférieurs ou égales à zéro. Cela prouve que les arriérés de paiement dans l'UEMOA ont considérablement baissé. La suppression de la dette, mais également les mesures de rééchelonnement de la dette ont contribué à cette baisse. Toutefois le service de la dette reste important et il pénalise les efforts réalisés en matière de gestion macro-économique.

-Ratio investissements publics financés sur ressources internes sur recettes fiscales.

Il reste inférieur à 20% jusque en 1996 dans tous les pays de l'union. C'est en 1997 qu'il est supérieur à 20% dans quelques pays comme le Sénégal, la côte d'ivoire, le Burkina Faso.

Cela confirme la faiblesse de l'épargne interne propre des administrations publiques et que les pays ont eu souvent recours aux ressources externes pour financer les investissements.

-Solde primaire de base sur recettes fiscales :

Ce ratio est en nette baisse dans tous les pays même s'il est encore déficitaire pour le Burkina, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Togo, et excédentaire pour le Sénégal, le Bénin et le Niger.

Cette baisse est la conséquence d'une politique budgétaire restrictive avec une compression des dépenses publiques au lieu d'une augmentation des recettes. Cependant il demeure toujours inférieur à 15% jusque en 1996.

-Ratio déficit budgétaire / PIB

Lorsque les déficits budgétaires sont importants et non maîtrisés, cela aura une influence négative sur le maintien de la stabilité interne et externe.

Dans le souci de réduire les déficits budgétaires des Etats membres, un indicateur cible de 5% du PIB est retenu.

L'analyse de ce ratio indique une convergence de ce dernier pour les pays membres.

-Taux de change :

La stabilité du taux de change est un élément d'appréciation du degré de convergence.

Ainsi à l'analyse de tous ces critères définis par le traité de l'UEMOA et vue leurs évolutions respectives, on peut dire qu'il y a une tendance à la convergence des économies en question donc une réaction presque identique en ce qui concerne les politiques budgétaires et d'endettement.

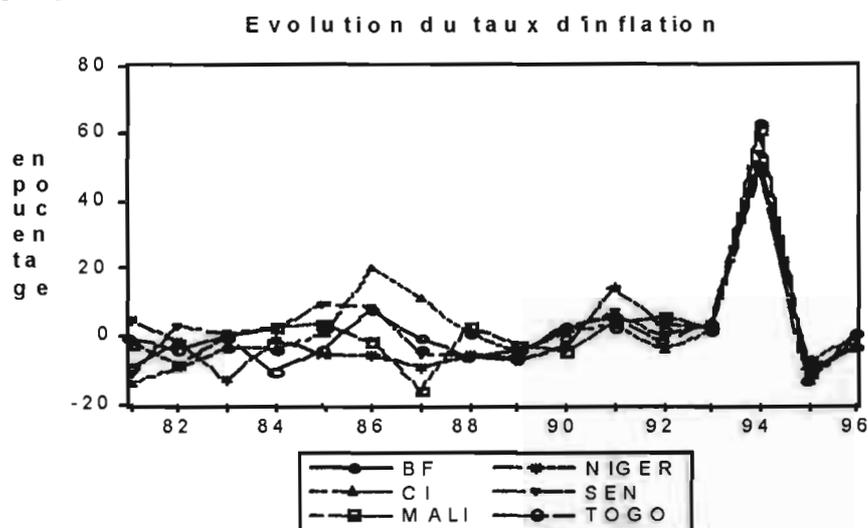
Même si les pays sont parvenus à réaliser la convergence de tous ces critères, l'analyse nous montre que les degrés sont différents d'un pays à un autre.

Toutefois l'union prévoit une politique d'aide pour les pays les plus défavorisés.

II-La convergence des variables nominales et réelles

Le graphique 1 représente les évolutions des taux d'inflation . Il laisse apparaître le Sénégal et la Côte d'Ivoire comme les pays les plus inflationnistes de la zone sur la période 1981-1996. Le Burkina et le Mali occupent une position intermédiaire, tandis que le Togo et surtout le Niger sont les pays les plus vertueux en matière d'inflation. Le choc de la dévaluation de 1994 a été fortement ressenti par tous les pays, mais dès 1995 tous se sont engagés dans un processus déflationniste. Globalement, il ressort que, de 1981 à 1985 puis de 1991 à 1995 la Côte d'Ivoire est moins inflationniste que la moyenne des pays . Il en va autrement de 1986 à 1990.

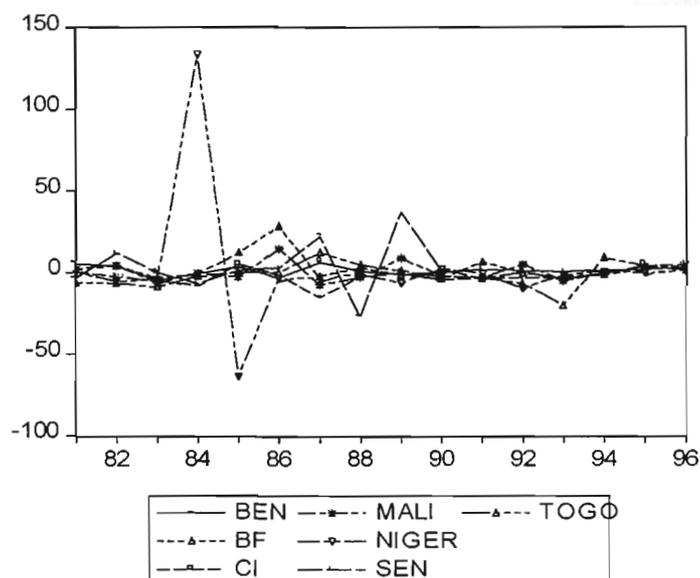
graphique1



Les taux de croissance réels par tête sont très différents de 1980 à 1996

(graphique2). On distingue néanmoins deux grandes catégories de pays : ceux dont les PIB par tête sont orientés à la baisse (Côte d'Ivoire, Niger et Togo) et ceux qui, au contraire ont vu croître leur PIB par tête (Bénin, Burkina Faso, Mali et Sénégal). La chute du PIB par tête est particulièrement forte pour le Niger et la Côte d'Ivoire, avec des taux de croissance annuels moyens de -3.1% et -2.5% respectivement. A l'inverse le Burkina Faso réalise la meilleure performance sur l'ensemble de la période (-2.3% de taux de croissance annuel moyen). On note avec satisfaction qu'après la dévaluation, tous les PIB par tête croissent positivement, la Côte d'Ivoire et le Togo réalisent les meilleures performances.

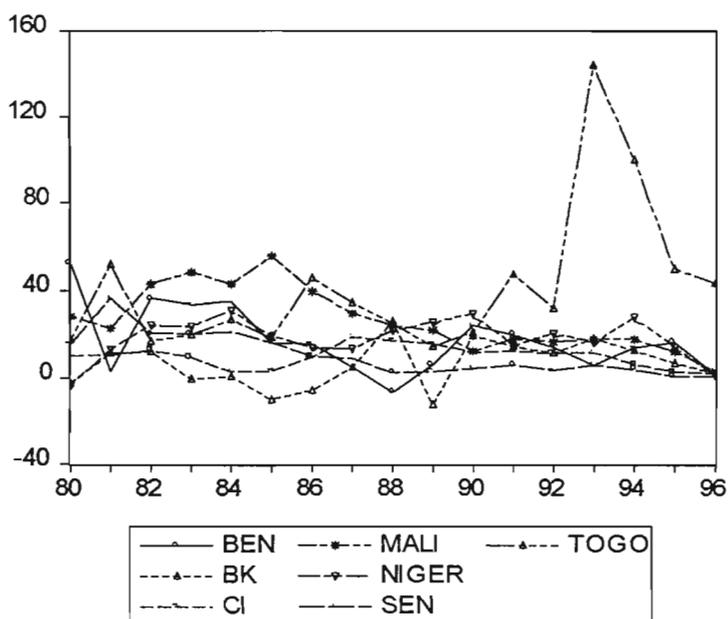
graphique 2: Evolution du taux de croissance réelle par tête



Le graphique 3 relatif aux déficits budgétaires, montre de fortes divergences entre les pays. Le Burkina réalise les meilleures performances sur l'ensemble de la

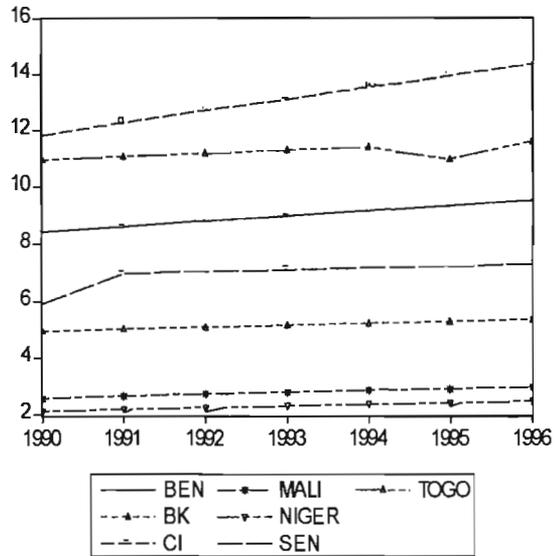
période, mais le Sénégal joue ce rôle dans les années 1990. Le Togo de son côté réalise les plus mauvaises performances sur l'ensemble de la période, suivi du Mali.

graphique 3 evolution du deficit budgetaire en % du PIB

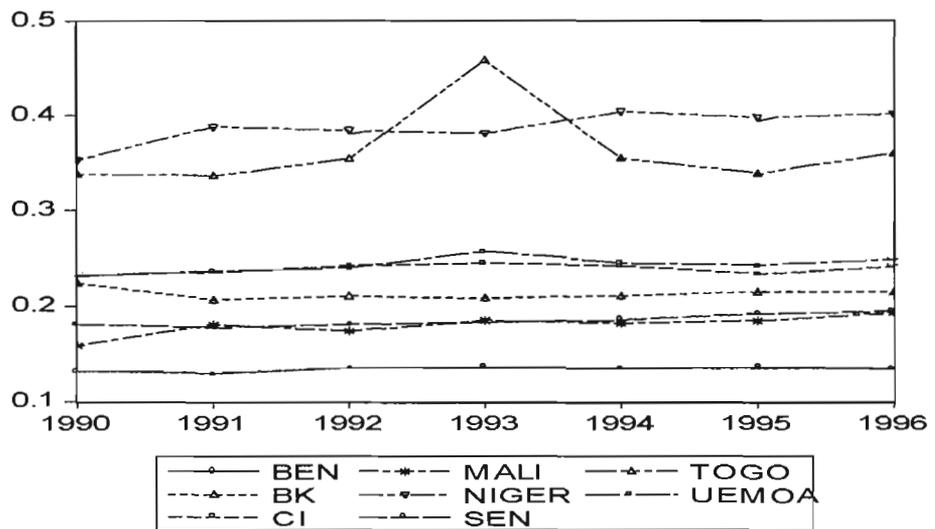


Le graphique 4 concerne le poids de l'emploi industriel et laisse apparaître, à priori une nette divergence entre les pays. Cependant on remarque que les parts d'emploi du secteur industriel sont très proche entre le Mali et le Niger, d'une part, et que le Sénégal se situe à la fois dans une position moyenne et médiane. Au dessus on trouve la Côte d'Ivoire, le Togo et le Bénin qui sont les pays relativement les plus industriels, si on raisonne en terme d'emploi industriels relativement aux autres secteurs. Le Burkina, le Niger et le Mali sont les moins industrialisés de ce point de vue.

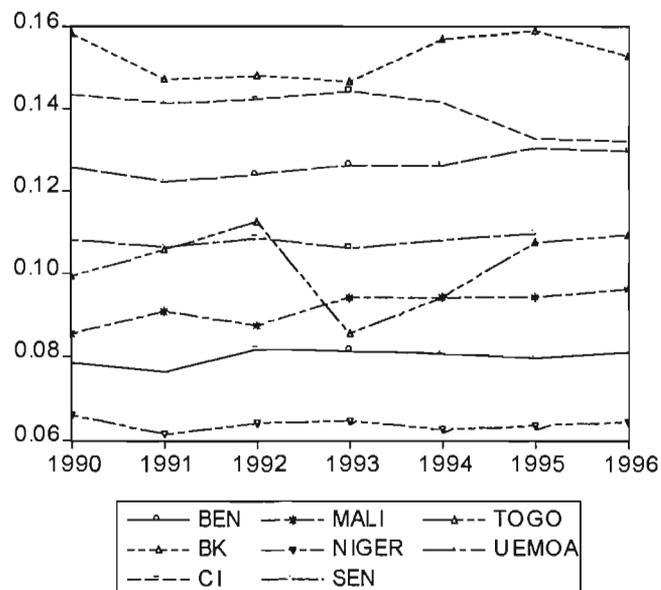
graphique 4 part de la main d'oeuvre dans l'industrie en % de la population active



graphique 5 part de l'industrie dans le PIB en %

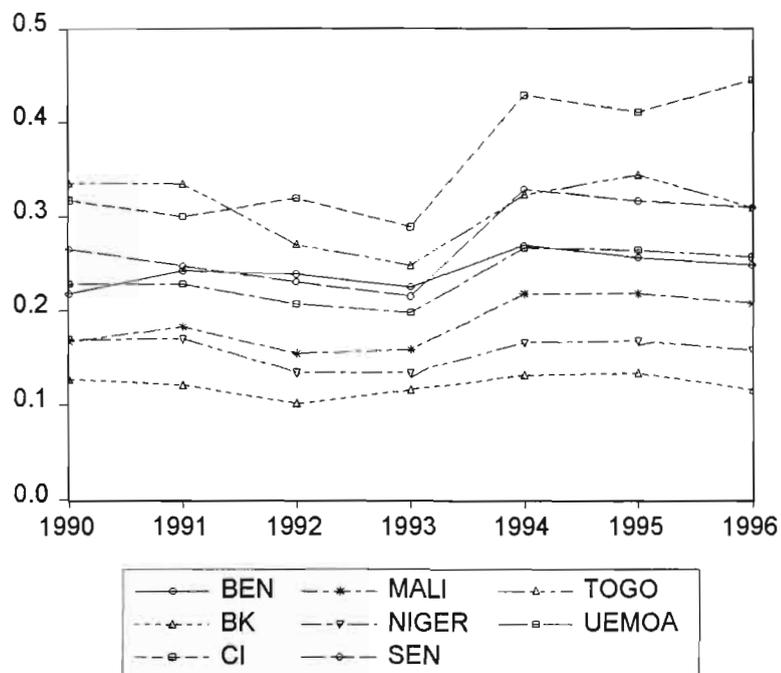


graphique 6 évolution de la part de l'industrie manufacturière dans le PIB en %



Les graphes 5 et 6 ne confirment pas cependant les conclusions précédentes. En effet, selon la part de l'industrie dans le PIB (graphique 5) la situation moyenne est celle de la Côte d'Ivoire. Le Togo et le Niger sont alors les pays où le poids de l'industrie dans le PIB est le plus élevé, alors qu'en dessus de la moyenne, on trouve le Burkina, le Sénégal et le Mali . Ces trois derniers pays semblent converger vers la Côte d'Ivoire et / ou la situation moyenne. Le Bénin serait alors le pays le moins industrialisé, avec une position relativement stable bien qu'ayant un emploi industriel relativement au dessus de la moyenne.

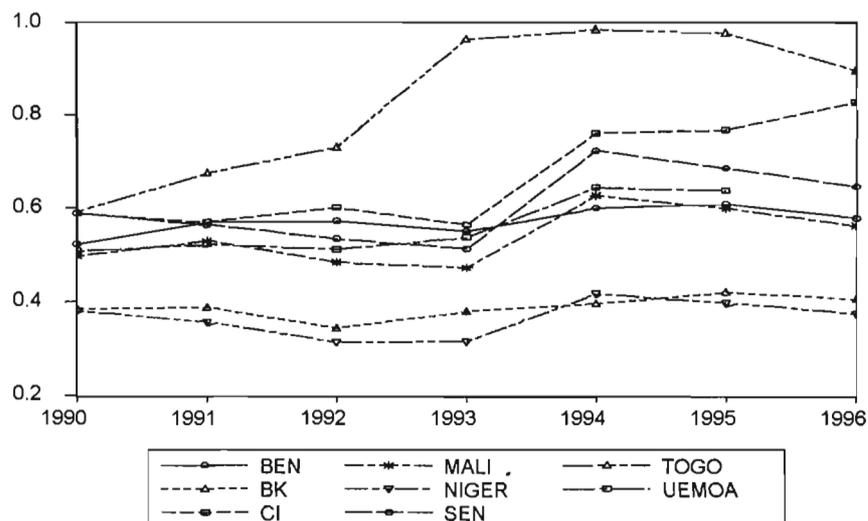
graphique 7 : evolution du taux d'exportation en %



Le graphique 7 relatif aux taux d'exportation indique que le Bénin constitue la situation moyenne. Au dessus de celle ci , on retrouve la Côte d'Ivoire, le Togo et le Sénégal(surtout après la dévaluation pour ce dernier pays). En dessous, il y a le Mali, le Niger et le Burkina. Il n'apparaît aucune convergence entre les taux d'exportation. Les positions sont relativement figées.

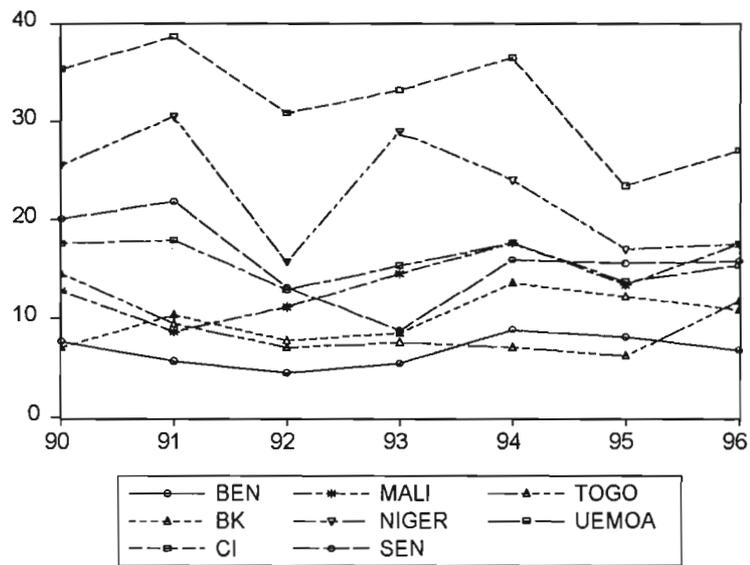
Le graphique 8 qui concerne les taux d'ouverture montre, en revanche un resserrement des degrés d'ouverture des économies hormis le Togo qui se distingue nettement comme étant le pays le plus ouvert. Le Burkina et le Mali, à un degré moindre, se distinguent aussi, mais comme les pays les moins ouverts. Les trois autres pays ont des degrés d'ouverture très proches.

graphique 8 : taux d'ouverture des economies



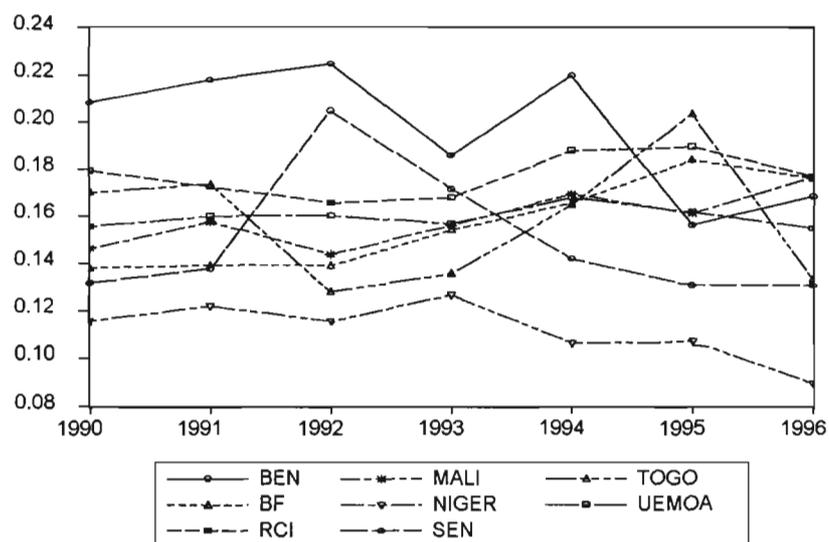
Le graphique 9 illustre les poids des services de la dette, relativement aux exportations. Les situations des pays sont, à ce niveau très différents. Cependant en 1992 on note une brutale convergence des pays les plus endettés (au dessus de la moyenne). Il s'agit du Niger et du Sénégal. Les situations des pays médians convergent apparemment , et ce, très rapidement durant les années 1990 (Niger, Mali, Sénégal, Burkina et Togo). Le Bénin et le Togo sont les pays dont les poids du service de la dette sont les plus faibles, relativement à leurs exportations.

graphique 9: service de la dette en % des exportations



Le graphique 10 qui illustre les degrés de développement monétaire en quelque sorte révèle à première vue des niveaux différents entre ceux-ci. Les positions des pays sont très variables dans le temps sauf celle du Niger où les taux de liquidité sont aussi les plus faibles. La situation du Sénégal est très caractéristique de la variabilité, tandis que le Bénin apparaît comme le pays ayant le développement monétaire le plus élevé.

graphique 10 : taux de liquidité des économies en %



Au total ces graphiques ne laissent pas apparaître une tendance nette à la convergente en matière de structure économique. Pour ce qui des performances des politiques en revanche, il y a une tendance convergente. La tendance divergente semble plus nette pour les variables réelles que pour les variables nominales, d'une part et d'autre part les variables structurelles que pour les variables conjoncturelles ou de politique économique.

section 2 : Analyse empirique de la convergence en terme réel : des économies de l'UEMOA :

Notre analyse va reposer essentiellement sur la croissance économique qui a long terme va créer un développement, et conduira l'économie vers un sentier équilibré caractérisé par une régularité des taux de croissance. Pour cela nous allons partir du modèle de Solow (1956) qui est le modèle de base de la croissance pour aboutir à la méthode de β -convergence qui fera l'objet de notre étude méthodologie.

Le modèle de croissance de Solow suppose une économie fermée ; il est possible de l'appliquer dans notre étude à cause du simple fait que les pays de l'UEMOA bien qu'étant ouvert sur l'extérieur sont relativement fermés les uns par rapport aux autres au sein de l'union.

I-Méthodologie:

A-Modèle de Solow :

L'auteur part d'une fonction de production du type Cobb Douglas

$$Y = F(K, L)$$

$$\text{Où } y = f(k, l)$$

$$\text{Avec } k = K/L \quad \text{et } f = F/L$$

Cette fonction de production est à rendement d'échelle constant et à rendement marginaux décroissant.

$Y = A k^\alpha$ avec A : constante technologique et α la part du revenu qui revient au capital. Y est le produit par tête.

En dynamique et pour l'instant sans progrès technique le produit par tête évolue avec le capital par tête qui varie au rythme de l'investissement net

On obtient :

$$dk/dt = I - dK$$

Taux de dépréciation du capital = d

(investissement net = investissement brut – investissement de remplacement)

D'où

$$dk/dt = s F (K,L) - d K$$

Taux d'épargne = s

En divisant par L on obtient :

$$\begin{aligned} (dk/dt)/L &= s F(K,L)/L - d K/L \\ &= s f(k) - d k \end{aligned}$$

$$(dK/dt)/L = dk/dt + n k$$

avec $n = (dL/dt)/L =$ taux de croissance démographique

Donc

$$dk/dt + nk = s f(k) + d k$$

On obtient alors l'équation fondamentale du modèle de Solow à savoir :

$$\boxed{dk/dt = s f(k) - n k - d k} \quad (1)$$

C'est une équation à une seule variable (k). s , n , d , A sont tous des coefficients constants.

Etant donné que les rendements marginaux sont décroissants, toute économie tend nécessairement vers un Etat régulier qui est unique.

En considérant que les pays de l'UEMOA ne sont pas trop différents les uns par rapport aux autres C'est à dire que les paramètres (s , n , d , f) sont presque identiques, on va porter un jugement sur l'avenir du développement économique de ces pays fondé sur une convergence réelle.

Conformément aux conclusions de Solow, les pays doivent converger vers un Etat régulier qui est unique à partir d'une situation initiale différente.

Ainsi les valeurs de l'état régulier seront égales pour tous.

En partant d'une situation initiale donnée caractérisée par le produit intérieur brut par tête (variable choisie pour notre analyse) chaque pays devra converger vers l'état régulier soit par le bas pour les plus pauvres, soit par le haut pour les plus riches.

B-Convergence - β :

Cette méthode repose sur l'hypothèse fondamentale que les pays de l'UEMOA ont les mêmes caractéristiques économiques et sociales. Ils possèdent les même valeurs des paramètres s (taux d'épargne) , n (taux de croissance de la population) , d (taux de dépréciation du capital) . La seule différence est le niveau de PIB initial. Cette hypothèse signifie que les pays de l'UEMPA sont homogènes.

Toutes les autres caractéristiques qui influencent les comportements sont semblables ce qui nous permet de se rapprocher de la méthode de la convergence - β

Elle exprime le rapprochement des niveaux de développement en terme de croissance, de revenu par tête.

La formulation de cette méthode de convergence est due à Barro et Sala Martin dans leur article de 1990 et s'exprime de la manière suivante

:

$$\boxed{\text{Ln} (y_{it}/y_{it-1}) = a - (1 - e^{-\beta}) \text{Ln} (y_{it-1}) + u} \quad (2)$$

Y_{it} = PIB / tête du pays i à la période t

Le coefficient constant de régression est a

Résidu est u .

β mesure la vitesse de convergence

En développant l'équation (2) on obtient une forme plus simple.

$$\text{Ln} (y_{it}) - \text{Ln} (y_{it-1}) = a - \text{Ln} (y_{it-1}) + e^{-\beta} \text{Ln} (y_{it-1}) + u$$

$$\text{Ln} (y_{it}) = a + e^{-\beta} \text{Ln} (y_{it-1}) + u$$

Posons :

$$b = e^{-\beta}$$

On obtient finalement

$$\boxed{\text{Ln} (y_{it}) = a + b \text{Ln} (y_{it-1}) + u} \quad (3)$$

Pour estimer la valeur de β on recourt généralement à la méthode des moindres carrés appliquée à l'équation (3)

La valeur du PIB par tête à l'Etat régulier s'écrit de la façon suivante :

$$Y^*_t = y_o^{b^{t-1}} e^{a((1-b^{t-1})/(1-b))}$$

Ce résultat est obtenu en résolvant l'équation (3) qui est une équation aux différences finies de premier ordre.

En faisant la régression sur l'équation (3) par la méthode des moindres carrés on obtient les affirmations suivantes :

II-Les résultats de la méthode de convergence - β

Ces résultats sont obtenus à partir du PIB par tête des pays de l'UEMOA de 1990 à 1999. Cette variable mesure le revenu tiré de la production nationale.

Les données annuelles que nous utilisons proviennent des indicateurs macro-économiques de la BCEAO obtenu à partir des services nationaux de la statistique des différents pays.

Le choix de cet indicateur repose sur deux aspects :

- D'abord parce qu'il est l'indicateur le plus explicatif des questions de croissance et de développement.
- Ensuite parce que la collecte est plus aisée.
-

La régression de la relation (3) nous donne :

$$\ln(y_{it}) = 0,1536 + 0,9922 \ln(y_{i,t-1})$$

$$(0.45) \quad (35.10)$$

(.) *t student*

$$0,1536 = a$$

$$0,9922 = b$$

$$R^2 = 0,95$$

$$F = 1232,031$$

$$DW = 2,124$$

On voit bien que $b < 1$

$$e^{-\beta} = b$$

$$\beta = -\ln(0,9922) = 1,05\%$$

$$\boxed{\beta = 1,05\%}$$

Le PIB à l'Etat régulier est obtenu en faisant tendre t vers l'infini

$$Y^* = e^{a/(1-b)}$$

Section 3 : Commentaires des résultats et recommandations de politiques économiques.

Nous allons dans cette section essayer de donner une explication économique aux résultats obtenus de la régression et de la détermination du produit intérieur brut par tête à l'Etat régulier. Cela nous permettra d'avancer quelques propositions de politiques économiques.

I-Commentaires des résultats :

L'analyse globale du modèle nous permet de faire les remarques suivantes :

Le coefficient de détermination $R^2 = 0,95$ est assez grand de même que le F-de Fisher qui est de l'ordre de 1232,031 ce qui signifie que le modèle est globalement significatif.

On peut alors dire que la formulation de Barro et Martin est adaptée aux économies de l'union.

Le Durbin Watson est acceptable, les coefficients ne doivent pas être corrigés.

Le coefficient β est faible toutefois le modèle a permis de saisir le phénomène que nous avons voulu mettre en évidence en l'occurrence la convergence.

Cela confirme une convergence au sein des pays de l'UEMOA.

La vitesse de convergence n'est pas satisfaisante.

Ce résultat signifie que chaque année l'écart entre le revenu par habitant d'une année à celui de l'état régulier se réduit de 1,05%.

Ces résultats expliquent alors le niveau de développement assez faible des économies de l'union et leurs caractéristiques d'être mono productrice ou mono exportatrice de produits primaires.

A partir de ce moment, il s'avère qu'un investissement dans le secteur des produits manufacturiers et donc une diversification de la production est nécessaire pour donner plus de valeurs aux produits exportés par les pays concernés. On pense alors qu'une industrialisation plus poussée dans le but de promouvoir la substitution aux importations et la promotion à l'exportation permettra d'améliorer la situation.

Le PIB à l'état régulier $y^* = e^{a/i-b}$

$Y^* = 3566650\text{FCFA}$

A partir de cet état régulier on peut savoir combien de temps faudra t-il à chaque état membre pour atteindre cet état régulier caractérisé par un revenu par habitant meilleur.

Prenons t la durée qu'il faut pour converger vers l'état régulier y^*

$$Y^* = y_0(1+\beta)^t$$

En multipliant chaque membre par le logarithme népérien on obtient :

$$\text{Ln}(y^*) = \text{Ln}(y_0) + \text{Ln}(1+\beta)^t$$

$$T = (\text{Ln}y^* - \text{Ln}y_0)/\text{Ln}(1+\beta)$$

Par exemple pour que le Sénégal atteigne l'état régulier il faudra 674 années.

Le résultat n'est pas étonnant parce que pour réaliser l'état régulier on a fait tendre le temps vers l'infini.

L'état régulier est un idéal difficile à atteindre. Dans la réalité les pays pauvres cherchent à rattraper les pays riches. On peut alors prendre comme référence le revenu par habitant d'un pays riche par exemple la France.

Si Y_f est le seuil de pauvreté en France, $Y_f = 375000$ Il sera intéressant de chercher combien de temps les pays de l'UEMOA doivent rester à ce rythme de convergence pour rattraper la France.

Ce temps sera égal pour l'UEMOA en prenant le revenu par habitant en 1998

$$T = (\text{Ln}y_f - \text{Ln}y_0)/\text{Ln}(1+\beta)$$

$$T = 28 \text{ ans environ}$$

Ce résultat n'est pas étonnant dans la mesure où des études menées au Brésil montrent qu'il faut à ce pays 387 années pour rattraper les pays à revenu élevé. Les mêmes études menées toujours en 1990 où ce pays a connu un taux de croissance de 3% montrent qu'il lui faut 100ans pour rattraper les pays à revenu élevé.

Des critiques importantes ont été formulées à l'égard de ce modèle de convergence. En effet des études basées sur ce type de modèle, et appliquées aux pays de l'Asie avaient montré qu'il fallait à ces pays une cinquantaine d'années

pour rattraper les pays riches. En réalité on a vu que ces pays se sont développés très vite bien avant.

Ainsi ce modèle permet de saisir le phénomène de convergence, mais de sa mesure, il présente des limites.

II-recommandation de politiques économiques :

Etant donné que la vitesse de convergence est faible dans la zone, de même que les performances économiques, des politiques économiques additionnelles s'imposent pour améliorer cette situation.

Le développement économique de toute nation passe nécessairement par l'intégration de son économie à la nouvelle économie mondiale.

Les pays de l'UEMOA ont une situation tout à fait particulière à cause du fait que la majeure partie des produits importés sont indispensables à son économie. : les intrants sont indispensables à l'activité intérieure, aux investissements. Dès lors on sent l'immensité des besoins en devises qui doivent couvrir en plus des devises pour payer les importations mais également celles liées au service de la dette d'où la nécessité d'accroître les exportations.

Au total les quelques orientations de politiques économiques que nous proposons visent essentiellement à améliorer la compétitivité des pays de l'UEMOA, et pour cela une politique d'exportation doit être mise en œuvre, ensuite une politique de croissance et de convergence et enfin une politique de coopération avec l'extérieur.

A-La politique d'exportation

Cette politique rencontre quelques difficultés liées au fait que les pays de l'UEMOA sont preneurs de prix sur le marché mondial. Ainsi un accroissement du volume des exportations peut avoir deux aspects :

-Augmenter la qualité des biens traditionnellement exportés par une meilleure exploitation de nos ressources et l'accès à la nouvelle technologie.

- Créer des exportations nouvelles de manière à conquérir de nouveaux marchés.
- Ces propositions rejoignent quelque peu les propos établis dans le « rapport Berg » à savoir « Le taux de croissance projeté du commerce des principales exportations Africaines est plus faible que celui du commerce mondial en général. Le fait d'être tributaire de l'exportation des produits primaires à croissance lente place l'Afrique dans une situation désavantageuse, mais les exportations peuvent être diversifiées et la part de l'Afrique dans le commerce mondial de la plupart des produits de base pourrait s'élargir sans que les prix soient affectés »
- Pour qu'une politique soit efficace il faut que l'effet négatif dû à la chute des prix liée à l'augmentation de l'offre d'exportation soit compensée par l'effet positif attendu de cette hausse de quantités exportées. Pour cela l'accent doit être mis sur l'accroissement des parts de marché.
- La seule expansion des exportations n'est pas suffisante, il faut la compléter par une diversification. Cela soulève la question de la croissance et du secteur porteur de cette croissance.

B-La politique de croissance :

La croissance économique et le secteur qui la génère pose quelques interrogations parce que malgré la reprise de la croissance ces dernières années, elle n'a pas permis un développement acceptable dans la zone.

Même si la croissance est insuffisante pour assurer le développement, il est néanmoins impossible d'obtenir un développement sans croissance. Cependant ce développement ne peut intervenir que par le renforcement de l'efficacité productive et donc un investissement qui nécessite alors un financement. Pour qu'il y ait croissance il faut un investissement.

Le problème qui se pose à ce niveau est que l'épargne est faible dans les pays de la zone, et le seul recours reste l'investissement direct étranger, et même à ce niveau les flux de capitaux dévient l'Afrique à cause d'un environnement économique et juridique non favorable. Dans la réalité on est dans un monde en compétition et surtout entre pays pauvres qui se battent pour recevoir l'investissement direct étranger, pour conquérir des marchés et d'être plus

rentable. Dans cette compétition il est sur que certains seront en reste et en ce qui nous concerne on doit chercher à savoir comment les pays de l'UEMOA pourront-ils-s'en sortir ?

La particularité des pays de la zone est d'être des économies de rente. Au lieu de s'émanciper par leurs efforts de production et la recherche de l'efficacité, elles cherchent plutôt à exploiter les avantages naturels ou institutionnels. Par exemple certains pays ont tendance à privilégier les relations CEE-ACP que la compétitivité ou encore l'aide publique au développement au détriment de l'investissement direct.

La compétitivité exige un effort de productivité et en conséquence les économies de rente ne sont pas adaptées.

Ainsi la croissance qui repose sur une économie de rente n'est pas viable.

Cela s'explique par le fait que une croissance qui est due à un phénomène de prix relatif qui permet par exemple au dollar d s'apprécier par rapport au franc CFA et donne des recettes plus importantes et qui fait que en calculant le PIB on constate effectivement qu'il y a une génération de production n'est pas véritablement porteur de développement.

En revanche une bonne allocation des ressources et un calcul de productivité permet une croissance véritable. Il faut alors investir dans le domaine des produits manufacturiers, des transports et télécommunication ; en un mot une intégration physique permet de mieux réussir l'intégration économique. Toutes ces indications posent le problème qui est l'investissement. Il faut alors créer des richesses pour combler cette épargne faible et s'ouvrir aux capitaux privés.

C-La politique de coopération internationale:

L'UEMOA doit entretenir et développer un réseau de coopération avec les pays tiers et les organismes similaires d'intégration, situés sur le continent Africain et ailleurs. Ceci est d'autant plus justifié que la résolution de certains problèmes demandent l'implication d'autres acteurs ne relevant pas de l'espace UEMOA, notamment dans les secteurs de l'environnement, de la santé des populations, des

transports et télécommunication. Pour cela la commission doit accorder une priorité à la coopération dans son programme d'activité. Les concours d'un cadre de coopération entre l'OEMOA et la CEDEAO dans le domaine de l'énergie, des mines de l'industrie et de l'environnement qui étaient définis doit être effectif.

L'UEMOA doit développer des relations tant bilatérales que multilatérales avec les pays et organismes situés hors du continent.

Pour cela l'union doit accroître les bénéfices du concours de l'union européenne dans le domaine de l'appui technique et financier. Il faut le rappeler que l'union européenne a eu à appuyer l'UEMOA dans la mise en œuvre de l'union douanière, du dispositif de surveillance multilatérale.

L'union doit développer les relations de coopération avec les institutions de Bretton Woods au fur et à mesure de l'approfondissement du processus d'intégration.

De façon générale, la coopération bilatérale devra se développer avec tout pays à travers le monde, dans le sens du renforcement et de la pérennisation de l'intégration.

D- Les politiques de développement:

Elles concernent plusieurs volets et c'est par ces politiques que les populations et les Etats mesurent réellement la nécessité d'être intégrés, mais voient physiquement les signes de l'intégration, qu'il s'agisse des domaines des transports, des télécommunications, du développement rural, de l'environnement de l'énergie, des mines de l'industrie ou des ressources humaines. C'est également par elles que sera recherché un développement équilibré à l'intérieur de l'union et d'un même pays.

-En matière de développement des ressources humaines l'union doit envisager des actions communes au niveau de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle, en vue d'adapter les programmes d'enseignement aux besoins réels de l'économie, de favoriser l'émergence de centres d'excellence et

d'organiser la régionalisation d'institutions d'enseignement supérieur et de la formation professionnelle.

En ce qui concerne la recherche scientifique, l'union doit créer au niveau régional des banques de données, de réseaux d'informations scientifiques et de diversifier les domaines de la recherche pour l'adapter aux besoins immédiats des populations. La santé des populations pourra bénéficier des bienfaits d'une lutte commune contre les endémies, de l'installation de laboratoires communautaires et contrôle de la qualité des médicaments, d'une recherche médicale appropriée et de régionalisation de l'approvisionnement en médicament. Le rôle de la femme devra être renforcé par un meilleur accès aux structures de formation prise en compte de leurs besoins spécifiques.

En matière de télécommunication, l'union doit s'efforcer, notamment de privilégier les échanges entre pays de l'union et mener des actions en vue de garantir la cohérence des systèmes des différents Etats de l'union.

Dans le domaine des transports l'union doit entreprendre des actions concrètes à savoir :

- Améliorer la capacité de planification, de programme et d'analyse des administrations et sociétés de gestion et d'exploitation des transports.
- Faciliter le transport en transit, notamment par une simplification, une amélioration des formalités et réglementations qui y sont relatives.
- Lever les barrières physiques et non physiques aux échanges entre les pays de l'union.
- Elaborer un plan de développement des transports (mer, route, rail).
- Renforcer la coopération sous régionale dans ce secteur.
- Mettre en place une politique sectorielle commune des transports.

En ce qui concerne la politique agricole, l'union doit mettre l'accent sur la sécurité alimentaire, les filières céréales, fruits et légumes, sans préjudice des autres produits. Pour cela des projets intégrateurs et un cadre juridique propice aux affaires en matière agricole devront être mis en œuvre. Une attention particulière est à accorder à la productivité agricole et à un meilleur

fonctionnement des marchés agricoles, en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations rurales. Les obstacles à la circulation des produits agricoles sont à identifier et à éliminer de façon permanente.

La protection de l'environnement doit se traduire concrètement par des actions communes de lutte contre la désertification, la mise en œuvre de la convention des nations unies en la matière en vue d'une exploitation durable des ressources naturelles. La politique de l'environnement sera également axée sur l'exploitation de nouvelles sources d'énergie de substitution compétitive, afin de sauvegarder l'environnement.

En matière industrielle et énergétique l'action de l'union est à porter sur l'agro industrie, la création d'un climat favorable à l'émergence du secteur privé, de l'esprit d'entreprise, l'interconnexion et la modernisation des réseaux électriques. Concernant le développement des ressources minières, il sera recherché une plus grande coordination des politiques minières au sein des Etats de l'union. L'action communautaire portera également sur la mise en place de réseaux de distribution des ressources énergétiques, le développement de l'électrification rurale et la vulgarisation des énergies nouvelles et renouvelables.

E-La politique de convergence :

La convergence des politiques économiques, notamment des politiques budgétaires est une des recommandations du traité de l'UEMOA. Le schéma d'intégration de nos économies a emprunté un chemin inverse du modèle d'intégration généralement avancé dans la théorie économique à savoir l'intégration monétaire après l'intégration économique. Dès lors il faut organiser la convergence de manière à ce que la monnaie commune soit justifiée. Les économies ne peuvent avoir une monnaie commune que si les réalités économiques sont similaires. Il n'est pas uniquement nécessaire d'harmoniser les politiques économiques, il faut aussi s'accorder sur leur programmation dans le temps. On doit aussi s'entendre sur un modèle de fonctionnement sinon la coordination des politiques économiques pourrait avoir des effets contraires à ceux attendus. Il faut alors sélectionner les quelques variables qui autorisent une

gestion efficace de l'équilibre économique global. Les économies doivent faire en sorte que les secteurs qui profitent de cette gestion coopérative soient ceux porteurs de développement car toute politique économique comporte des avantages et des inconvénients. Il appartient à nos états de faire l'inventaire des forces et des faiblesses, des menaces et des opportunités extérieures pour en tirer tous les avantages afin d'être compétitif et s'insérer dans l'économie mondiale. La croissance dans l'UEMOA est surtout un problème de comportement et de transformation des approches au développement.

Du moment que les économies asiatiques ont pu s'insérer dans l'économie mondiale et améliorer le niveau de vie de leur population, les pays Africains en sont parfaitement capables à condition qu'ils sachent que les bonnes règles de gestion s'appliquent aussi bien à eux qu'à tout le monde. Il faut des sacrifices, donc un arbitrage entre ce qu'ils acceptent de renoncer aujourd'hui pour avoir des conditions de vie meilleures dans le futur.

Au total toutes ces recommandations de politiques économiques visent essentiellement à promouvoir des pôles d'intégration, et leur extension par cercles concentriques de façon à avoir à terme un seul et même espace économique supranational, caractérisé par la libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et aussi du droit d'établissement. C'est justement à ce moment qu'il y aura une convergence très forte de nos économies.

CONCLUSION GENERALE

L'UMOA est l'une des deux unions monétaires de la zone franc Africaine qui regroupe de petits pays en développement. Elle repose sur les principes fondamentaux de cette même zone. La politique monétaire y est commune et est fortement influencée par la France, qui exige une discipline commune et des politiques concertées. Dans son évolution l'union reste profondément marquée par des chocs, notamment la faible pluviométrie qui a affecté la sous région durant la fin des années 70, la détérioration des termes de l'échange et les politiques d'ajustement structurelles.

Ainsi l'U.M.O.A depuis sa création n'a pas permis l'émergence d'une union économique viable. Les échanges commerciaux n'ont jamais dépassé 10% des exportations totales de l'union. La majorité des échanges se fait avec la France et les autres pays européens que vis à vis des pays membres de l'union.

C'est dans ce contexte particulièrement difficile que l'U.E.M.O.A est créée au lendemain de la dévaluation du franc CFA dans le prolongement de l'U.M.O.A. Des organes de direction et des organes de contrôle parlementaire et juridictionnel sont mis en place. Ils sont chargés d'assurer l'harmonisation de l'environnement juridique de l'activité économique, l'harmonisation du cadre juridique des finances publiques et des législations fiscales, donc une harmonisation des politiques économiques et surtout budgétaires accompagnées par un programme dynamique de politiques sectorielles dans un espace économique unifié conjugué avec un assainissement du cadre macroéconomique.

Cependant même si l'U.M.O.A n'a pas connu sur une période récente les efficacités nécessaires au développement, il est possible de souligner la tendance à la convergence des économies concernées. On peut confirmer dans l'U.M.O.A une convergence à une vitesse assez faible d'environ 1.05%. ceci a été confirmé d'abord par les indicateurs de convergence définis par le traité de l'union puis à partir de la méthode de convergence β .

Au terme de cette étude on peut dire que les pays de l'UEMOA ont entamé globalement un processus de convergence. Cette tendance est plus perceptible au niveau des variables de politique économique notamment les taux d'intérêt, le taux d'inflation et le taux de croissance réelle du PIB/tête et beaucoup moins prononcée au niveau des variables structurelles.

Une conclusion qui peut être tirée concerne le clivage variables structurelles variables conjoncturelles ou de politique économique : pour les premières on note clairement que le processus de convergence est encore loin d'être entamé. Cela signifie que les structures économiques des pays de l'UEMOA ne tendent pas à se rapprocher paradoxalement. Ce résultat ne surprend pas si l'on sait que l'UMOA n'a pu devenir une union douanière même avec la CEAO qui aurait pu rapprocher les structures économiques. Par contre les variables de politique économique ont soit convergé ou tout au moins ont entamé le processus. Ce résultat peut se mettre au crédit de l'UMOA aujourd'hui UEMOA. Il faut rechercher à ce que la convergence des politiques économiques rendue possible par les règles de fonctionnement de la zone franc et les programmes d'ajustement structurel, se traduise aussi par une convergence des structures économiques.

Au demeurant, l'idée selon laquelle la zone franc serait un espace déflationniste en raison de la très forte contrainte extérieure pesant sur les pays, ce qui limite la croissance économique se trouve ici confirmée. L'argument théorique fondant cette thèse se trouve inscrit dans le modèle de Mundell-Fleming en changes fixes. Dans ce cas pour un petit pays la politique monétaire est inefficace à relancer l'activité économique car elle se traduit en situation de parfaite mobilité de capitaux par une baisse de taux d'intérêt et une fuite des capitaux.

S'il est vrai que politique monétaire peut perdre toute autonomie, la politique budgétaire est susceptible de la retrouver. Mais alors il faudra éviter le financement monétaire excessif du déficit budgétaire.

Cependant l'analyse théorique récente des effets réels des régimes des changes en situation de théorie des jeux, à la suite de Hamada K. (1976), Canzoneri M. et Gray J.A (1983), puis Giavazzi F. et Giovannini A (1984), a permis de montrer

que dans certains cas la convergence des politiques économiques n'est pas toujours optimale par rapport à la situation de cavalier solitaire. En effet des asymétries d'objectifs (certains pays accordant un poids plus grand que d'autres à l'inflation dans leur fonction de réaction) et des asymétries institutionnelles (à savoir les différences de structures économiques) peuvent justifier de telles réactions stratégiques.

Au-delà du problème de différences de structures, la convergence des politiques économiques dans le sens restrictif de la politique monétaire et budgétaire, a comme conséquence d'aligner tous les objectifs nationaux sur la norme inflationniste la plus faible. Cet argument qui a été utilisé pour expliquer l'apparition d'une zone Mark à l'intérieur du système monétaire européen, est aussi illustratif de la situation des pays de l'UEMOA et sans doute des pays Africains de la zone franc dans leur ensemble. En d'autres termes la croissance différentielle de l'économie des pays de l'UEMOA est due davantage à l'environnement favorable de l'offre de leurs produits de base, qu'aux mécanismes de la zone.

RÉFÉRENCES :

- Anderson R. Barrell R et Mchugh** (1992), "nominal convergence in European wage. Achievements and explanation" in R Barrell edit, economic convergence and monetary union in Europe, pp. 31-57, association for the monetary union of Europe.
- Artis M et Nachane D** (1990), "wage and prices in Europe, a test of German leadership hypothesis" *Archieve*, 126, 59-77, Kiel institut fur weltwirtschaft.
- Arthur J. H** , "Passage à l'union économique et monétaire en Europe " *Economie et prevision*, n°106, 1992.
- Baillie R. T. et Mankiv G.N.** (1987), « Are Output Fluctuations Transitory ? », *Quarterly Journal of Economics*, CII, pp. 857-880
- Bamba N. L.** (1997), « L'enjeu des évolutions possibles de la Zone Franc à l'avènement de l'euro », *Africa Spectrum*, 32^{ième} année, n° 97/3, pp 329-349
- Barro R.** (1990), « Economic Growth in a cross section of countries ? » *Quarterly Journal of Economics*, 106, pp 407-443
- Barro R. et Sala-I- Martin X.** (1990), « Economic Growth and convergence across the United States », Document de travail du NBER, n°3419
- Baumol W.** (1986), « Productivity Growth, Convergence, and Welfare, What the Long Run Data Show », *American Economic Review*, 76, pp. 1072-1085
- Becart A.** *Intégration et développement. Bilan et perspectives de la zone franche en Afrique.*
- Belessakos E. et Louffr R .** (1993), « Exchange Rate Target Zones in a Maximizing Utility Framework », *Annales d'économie Statistiques*, n° 31
- Bernard A. B. et Durlauf S. N.** (1991), « convergence of International Output Movements », Document de Travail du NBER, n° 717
- Bourdin J.** (1980), « La politique Monétaire de Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest », *Revue Banque*, Décembre.
- Bourguinat H.** "Maastricht et la théorie monétaire des zones optimales", *Revue française d'économie*, volume VII, 1992

- Campbell J.Y. et Bollerslev T.** (1989), « Common Stochastic Trends in a System of Exchange Rate », *Journal of Finance*, XLIV, pp. 167-181
- Campbell J. Y. et Mankiv G. N.** (1989), « International Evidence on the persistence of Fluctuations », *Journal of Monetary Economics*, 23, pp. 319-333
- Graw P.**, "the economic of monétaire intégration ", oxford university, Press New York, 1994.
- Giavazzi F. Et Pagano M** (1988), "the advantage of tying one's Hama: EMS. Discipline and central Bank credibility", *European economic Review*, 32, Juin, 1055-1082.
- Harberler G**, "the international monétaire system some recent developpments and discussions", Princeton university Press 1970.
- Ingram J. C.**, "Proposal for financial intégration in the atlantic community", US congress, joint économic commiter P. 195-207.
- Johnson H.G.**, "the case for flexible exchange rate, cirg N Halm, Approaches to Greather flexibility to exchange rate", Princeton, P. 91-101.
- Kasse Moustapha**, "L'Afrique endettée". NEAS, CREA, UCAD, Dakar, Juillet 1992
- Kenen P.B** (1969), "the théory of optimum currency areas an electric view in Mundel R. Et Swobda", *Monétaire problems of the international economy*, P. 41-60.
- MC Kinnon R I**, "optimum currency areas" *AER*, 1963.
- Lant Pritchett**, "Fance et Developpement", juin 1996.
- Louffr R. et Reichlin L.** (1994), « Convergence nominale et réelle parmi les pays de la CE et de l'AELE », *Revue de l'OFCE*, n° 43, janvier, pp. 69-87
- Mundel R. A** (1961), « A theory of Optimum Currency Areas », *American Econornic Review*, pp. 657-669.
- Oudiz G.** (1986), « Stratégies Economiques Européennes, coordination ou confrontation », in Larribau J. F. edit, *Le système monétaire europeen en Perspective. Economica*, 1986.
- Padoa-Schioppa P.** (1985), « Policy coordination the EMS. Expérience » , in Buitter and Marston (1985) eds, *International Economic Policy Coordination*, Cambridge University Press.
- Quah D.** (1990), « International Patters of Growth Persistence in Cross- Country Dosparities », Document de travail du MIT.

Reichlin L. (1989), « Fluctuations et croissance en Europe, une analyse empirique », Revue de l'OFCE, n° 26, pp. 71-90

Summers R. et Heston A. (1990), « The Penn World Table (Mark5) : An Expanded Data Set of International Comparisons 1950-1988, Quarterly Journal of Economics, vol. 56, pp. 327-368

Towet E. Et Willet T. (1976), "the theory of optimum currency areas and exchange rate flexibility", special paper inn international economics; 11, Princeton university .

Wattanaye et Ouedrago (1994), « Forces et Faiblesses d'une monnaie nationale, le cas du Burkina Faso », Communicationn au seminaire international CIRES-CEDRES. Le franc CFA intrument de coopération et de developpement quel avenir dans un contexte d'économies en mutations ? Cas du Burkina et de la Côte d'ivoire, 20-22 décembre 1994, Abidjan.

ANNEXES : DONNEES STATISTIQUES

Dependent Variable: LPIB?

Method: Pooled Least Squares

Date: 03/24/00 Time: 06:29

Sample(adjusted): 1991 1999

Included observations: 9 after adjusting endpoints

Total panel (balanced) observations 63

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	0.153662	0.337079	0.455862	0.6501
LPIB?(-1)	0.992256	0.028269	35.10030	0.0000
R-squared	0.952824	Mean dependent var		11.97609
Adjusted R-squared	0.952051	S.D. dependent var		0.480670
S.E. of regression	0.105254	Sum squared resid		0.675781
Log likelihood	125.9833	F-statistic		1232.031
Durbin-Watson stat	2.124489	Prob(F-statistic)		0.000000

Tableau 1: Taux d'inflation (en %)

	B.F.	C.I.	Mali	Nige	Sénégal	Togo	UEMOA
1981	-9.3	-14.2	-2.4	4.7	-10.9	-1.0	-5.3
1982	-2.3	-8.9	-8.3	-1.5	3.0	-4.1	-5.5
1983	-3.5	-3.6	-0.1	-12.9	0.6	-0.4	-3.0
1984	-4.4	-3.9	2.5	-1.1	2.3	-10.5	-2.6
1985	2.0	0.7	3.5	-5.6	9.2	-4.3	-0.9
1986	-1.8	20.2	-1.7	-5.7	8.7	-7.8	-4.6
1987	-4.2	11.1	-16.0	-9.2	-5.2	-0.7	-5.1
1988	0.5	0.8	2.8	-5.7	-6.0	-6.2	-0.5
1989	-4.4	-5.1	-2.7	-7.2	-4.5	6.7	6.0
1990	-0.9	1.3	-4.7	-3.1	1.9	2.9	0.8
1991	2.5	3.3	3.8	14.3	6.7	5.3	6.0
1992	1.7	-4.3	5.9	3.2	-0.2	-1.7	0.8
1993	1.7	1.6	2.2	2.4	3.6	-13.5	-12.5
1994	63.3	62.9	61.3	50.3	54.1	50.2	57.0
1995	16.9	-13.4	-11.1	-9.8	-7.7	-13.6	-10.5
1996	-3.4	-0.3	-3.3	-3.2	-0.6	0.6	-1.7
moyenne	1.51	3.01	1.98	0.62	3.44	1.32	1.0

Source: BCEAO, Notes d'Information, divers numéros.

Tableau 2 Taux de croissance réelle par tête

	BENIN	B. F.	C. I.	MALI	NIGER	SENEGAL	TOGO	UEMOA
1981	5.6%	1.9%	0.1%	2.3%	0.1%	-3.3%	-6.3%	0.1%
1982	3.6%	4.1%	-2.6%	4.4%	-5.8%	11.8%	-6.5%	1.3%
1983	-4.9%	-3.5%	-5.3%	-6.6%	-4.6%	-0.1%	-9.0%	-4.9%
1984	-1.0%	-0.9%	-8.3%	-0.5%	133.6%	-7.0%	-2.5%	16.2%
1985	3.4%	11.9%	4.9%	-2.7%	-63.6%	0.9%	0.0%	-6.5%
1986	-3.3%	28.1%	-0.6%	14.6%	-3.4%	3.0%	0.1%	5.5%
1987	6.3%	-2.6%	-15.6%	-7.5%	-3.3%	22.0%	12.1%	1.6%
1988	0.5%	3.2%	-2.5%	-3.0%	-1.2%	-26.8%	4.5%	-3.6%
1989	-1.3%	-1.7%	-0.7%	8.7%	-6.4%	36.9%	1.0%	5.2%
1990	-0.2%	-3.9%	-4.7%	-2.4%	2.0%	1.4%	-3.0%	-1.5%
1991	1.8%	6.4%	-3.4%	-3.4%	-0.6%	-3.6%	-3.7%	-0.9%
1992	0.9%	-0.3%	-3.3%	4.9%	-9.5%	0.0%	-6.7%	-2.0%
1993	0.2%	-3.7%	-3.3%	-5.2%	-1.8%	-4.6%	-20.5%	-5.6%
1994	1.6%	-1.6%	-0.9%	-0.6%	0.6%	-0.6%	8.8%	1.0%
1995	1.7%	1.3%	4.1%	3.2%	-0.4%	2.2%	3.9%	2.3%
1996	2.8%	2.7%	4.3%	0.9%	0.4%	2.3%	3.2%	2.4%
moyenne	1.1%	2.6%	-2.4%	0.4%	2.3%	2.2%	-1.5%	0.7%

Source: Statistiques Financières Internationales, FMI, divers numéros.

Tableau 3 Déficit budgétaire en % du PIB

	BENIN	B. F.	C. I.	MALI	NIGER	SENEGAL	TOGO	UEMOA
1980	52.31%	-2.35%	9.99%	28.24%	-3.55%	15.82%	17.61%	16.87%
1981	3.20%	11.28%	10.67%	22.89%	13.24%	36.57%	51.91%	21.39%
1982	36.70%	11.97%	12.57%	42.90%	24.45%	20.61%	16.97%	23.74%
1983	33.64%	-0.71%	9.36%	48.36%	23.69%	20.36%	19.98%	22.10%
1984	35.10%	0.56%	2.76%	43.01%	31.04%	21.28%	26.81%	22.94%
1985	16.12%	-10.38%	2.96%	55.62%	19.11%	16.18%	18.25%	16.84%
1986	15.42%	-6.03%	9.40%	39.58%	13.83%	9.82%	45.54%	18.22%
1987	5.12%	4.64%	18.83%	29.52%	13.43%	8.70%	34.43%	16.38%
1988	-6.78%	25.85%	17.04%	23.98%	21.75%	2.28%	24.76%	15.55%
1989	6.05%	-12.57%	15.79%	21.91%	25.64%	2.73%	14.42%	10.57%
1990	24.08%	19.30%	11.55%	12.27%	29.42%	4.42%	20.94%	17.43%
1991	19.61%	14.45%	12.21%	17.82%	14.77%	5.86%	47.27%	18.86%
1992	14.00%	11.35%	11.17%	16.50%	20.61%	3.34%	31.77%	15.54%
1993	5.74%	18.17%	11.39%	17.77%	16.44%	5.82%	144.18%	31.36%
1994	13.97%	12.48%	5.96%	17.80%	27.88%	3.54%	100.00%	25.95%
1995	16.22%	6.73%	2.65%	11.95%	14.12%	0.38%	49.77%	14.55%
1996	1.36%	1.77%	1.99%	3.07%	0.78%	0.31%	43.26%	7.50%
moyenne	17.17%	6.27%	9.78%	26.66%	18.04%	10.47%	41.64%	18.58%

Sources: Statistiques Financières Internationales, divers numéros.

Tableau 4 : Part de la main d'œuvre dans l'industrie en % de la population active

	Bénin	Burk	CI	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
1990	8.43	4.96	11.85	2.58	2.12	6.93	10.98	6.8357
1991	8.63	5.03	12.29	2.65	2.18	6.99	11.1	6.9814
1992	8.83	5.1	12.74	2.72	2.24	7.06	11.21	7.1286
1993	9	5.17	13.13	2.78	2.3	7.11	11.31	7.2571
1994	9.18	5.23	13.54	2.84	2.36	7.17	11.41	7.9
1995	9.36	5.3	13.96	2.9	2.41	7.23	11	7.4514
1996	9.54	5.36	14.37	2.96	2.47	7.29	11.62	7.6586
moyenne	8.256	4.903	11.704	2.55	2.095	6.861	10.895	6.752

Source: Banque Africaine de développement (1998), Statistiques choisies sur les pays Africains, Vol XVIII.

Tableau 5 : Part de l'industrie dans le PIB en %

	Bénin	Burk	CI	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
1990	0.1323	0.2238	0.2317	0.1587	0.3525	0.1714	0.3375	0.2311
1991	0.1298	0.206	0.2347	0.1805	0.3878	0.1772	0.3361	0.236
1992	0.135	0.2097	0.2419	0.1738	0.3838	0.1812	0.3539	0.2399
1993	0.1367	0.2077	0.2444	0.1849	0.381	0.1829	0.4584	0.2566
1994	0.1345	0.2101	0.2417	0.182	0.4039	0.1852	0.3547	0.2446
1995	0.1362	0.2145	0.2333	0.1845	0.3979	0.1918	0.3382	0.2423
1996	0.134	0.2144	0.2407	0.193	0.4017	0.1941	0.3598	0.2483
Moyenne	0.1379	0.2252	0.2258	0.174	0.3734	0.1786	0.3362	0.2359

Source: Banque Africaine de développement (1998), Statistiques choisies sur les pays Africains, Vol XVIII.

Tableau 6 : Part de l'industrie manufacturière dans le PIB en %

	Bénin	Burk	CI	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
1990	0.0784	0.1583	0.1435	0.0855	0.0659	0.1259	0.0993	0.1081
1991	0.0763	0.1472	0.1413	0.0908	0.0614	0.1221	0.1052	0.1063
1992	0.1818	0.148	0.1423	0.0874	0.064	0.1239	0.1125	0.1085
1993	0.1811	0.1465	0.1441	0.0941	0.0645	0.1261	0.0853	0.106
1994	0.0806	0.1569	0.1414	0.0942	0.0625	0.126	0.0942	0.108
1995	0.0796	0.159	0.1327	0.0943	0.0634	0.1304	0.1074	0.1095
1996	0.081	0.1528	0.132	0.0962	0.0642	0.1296	0.1092	0.1093
moyenne	0.0779	0.1637	0.1343	0.0872	0.0574	0.1219	0.0967	0.1056

Source: Banque Africaine de développement (1998), Statistiques choisies sur les pays Africains, Vol XVIII.

Tableau 7 : Taux d'exportation (exportations / PIB) en %

	Bénin	Burk	CI	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
1990	0.2178	0.1273	0.3169	0.1675	0.1695	0.2651	0.3347	0.2284
1991	0.2418	0.121	0.3	0.1827	0.17	0.2472	0.3344	0.2281
1992	0.2384	0.1011	0.3194	0.1546	0.1342	0.2303	0.27	0.2069
1993	0.2251	0.1158	0.2889	0.1591	0.1341	0.2148	0.2476	0.1979
1994	0.2693	0.1317	0.4293	0.2178	0.1644	0.329	0.323	0.2664
1995	0.2559	0.1338	0.4111	0.2181	0.1683	0.3163	0.3442	0.264
1996	0.248	0.116	0.4457	0.2079	0.1578	0.3098	0.3095	0.2564
moyenne	0.2481	0.1139	0.3696	0.1745	0.1744	0.2858	0.3592	0.2465

Source: Banque Africaine de développement (1998), Statistiques choisies sur les pays Africains, Vol XVIII.

Tableau 8 : Taux d'ouverture des économies (exportations + importations / PIB) en %

	Bénin	Burkina	CI	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
1990	0.5227	0.3837	0.588	0.4973	0.3804	0.5891	0.5923	0.5076
1991	0.5688	0.3875	0.5699	0.5294	0.3565	0.5638	0.6741	0.5214
1992	0.5719	0.3432	0.6002	0.4839	0.3126	0.5341	0.7303	0.5109
1993	0.5505	0.3794	0.5643	0.4725	0.315	0.5125	0.9631	0.5368
1994	0.5988	0.3947	0.7603	0.6256	0.4156	0.7223	0.9838	0.643
1995	0.6087	0.4199	0.7684	0.5988	0.3974	0.6855	0.9765	0.6365
1996	0.5788	0.4049	0.8284	0.5632	0.3743	0.6765	0.897	0.6176
moyenne	0.603	0.3992	0.6966	0.5324	0.4194	0.6496	0.8347	0.5907

Source: Banque Africaine de développement (1998), Statistiques choisies sur les pays Africains, Vol XVIII.

Tableau 9 : Service de la dette en % des exportations

	Bénin	Burkina	CI	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
1990	7.69	7.04	35.4	12.8	25.59	20.1	14.54	17.594
1991	5.69	10.37	38.7	8.65	30.57	21.88	9.46	17.913
1992	4.5	7.75	30.87	11.18	15.73	13.18	7.06	12.896
1993	5.45	8.56	33.13	14.55	29.04	8.78	7.58	15.313
1994	6.68	13.59	36.54	17.6	24.06	15.92	7.07	17.637
1995	8.12	12.26	23.46	13.4	17	15.55	6.22	13.716
1996	6.81	10.88	27.12	17.51	17.52	15.78	10.78	15.343
moyenne	7.7175	9.105	30.832	12.289	21.851	16.649	10.921	15.739

Source: Banque Africaine de développement (1998), Statistiques choisies sur les pays Africains, Vol XVIII.

Tableau 10 : Taux de liquidité des économies en %

	Bénin	Burkina	CI	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
1990	0.2081	0.1377	0.1791	0.146	0.1163	0.1315	0.1698	0.1554
1991	0.2177	0.139	0.1723	0.1574	0.1217	0.1376	0.1736	0.1599
1992	0.2246	0.1389	0.1656	0.1437	0.1153	0.2047	0.1278	0.1601
1993	0.185	0.154	0.1677	0.156	0.1265	0.1714	0.1354	0.1566
1994	0.2197	0.1655	0.1877	0.1693	0.1058	0.1417	0.1847	0.1678
1995	0.1561	0.1838	0.1894	0.161	0.1068	0.1304	0.2032	0.1615
1996	0.1685	0.1762	0.1767	0.1767	0.0892	0.1308	0.1666	0.1549
moyenne	0.1991	0.1445	0.1856	0.1676	0.1115	0.1616	0.1796	0.1629

Source: Banque Africaine de développement (1998), Statistiques choisies sur les pays Africains, Vol XVIII.

Tableau 11 : PIB / Habitant en milliers de FCFA

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Bénin	109.2	110.4	116.2	119.3	156.8	182.4	201.7	215.5	226.8	237.7
Burk	83.6	85.5	84.2	82.1	102.9	108.8	118	123.1	131.7	138.4
C.I	229.3	212.6	229.3	224.2	312	352.2	372.4	404.8	433.7	445.6
Mali	82.2	82.6	83.9	82.3	116.9	136.8	141.3	148.1	155.9	165.6
Niger	87.7	82.1	75.7	74	95.2	103.2	104.8	109.4	119.6	123.1
Seneg	212.7	206.7	209.7	201.1	242.7	259.1	270.2	282.9	297.8	311.3
Togo	126.4	125.8	118.5	92.7	138.1	159.4	176.8	200.3	198.5	208.6

Sources: services nationaux de la statistique.